



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Conseil Municipal du 7 Décembre 2023

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2024.

La construction du budget 2024 se fait dans un environnement économique encore très contraint: évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale, coûts de l'énergie encore élevée, inflation qui pèse encore sur les révisions de prix des marchés et hausse des taux d'intérêts.

Dans ce contexte, la vigilance doit rester de mise pour conserver des équilibres financiers stables et préserver les capacités d'investissement de la Ville pour poursuivre les objectifs des priorités politiques que sont la santé, la sécurité et l'environnement.

Avec un autofinancement maintenu à 12,5 M€ comparable à celui du budget 2023 (12,5 M€), le budget 2024 propose un niveau important d'investissements (55,6 M€) au service des Orléanais pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable, sans augmentation des impôts et sans hypothéquer l'avenir.

Le présent rapport présente pour chaque politique publique et chaque domaine d'intervention de la Ville, les projets et actions qui seront conduits en 2024 par la Ville d'Orléans.

**Pour le Maire
Le Maire Adjoint**



Michel MARTIN

PREAMBULE

Le budget 2024 enregistre plusieurs évolutions

1/ Le retour du Parc Floral, des Musées et du complexe du Baron dans le giron de la Ville d'Orléans. Dans ce contexte, les dépenses et recettes relatives à ces compétences apparaissent de nouveau dans le budget de la Ville et sont compensées par une augmentation, à due concurrence, de l'attribution de compensation de fonctionnement reçue de la Métropole et d'une diminution de l'attribution de compensation d'investissement qui lui est versée.

La Commission Locale d'évaluation des charges transférées se réunira début 2024 pour fixer définitivement le montant des attributions de compensation issues de ce transfert de compétences.

2/ La politique Petite Enfance, auparavant gérée au sein du CCAS est reprise dans le budget de la Ville, la subvention versée au CCAS tient compte de cette évolution et est diminuée à due concurrence du coût net de cette compétence.

3/ L'animation sociale, reprise en régie municipale en 2023 fait l'objet d'un nouveau budget annexe qui enregistre l'ensemble des dépenses et recettes afférentes. Ce nouveau budget annexe est équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget principal

4/ La section d'investissement est désormais gérée en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP). Ainsi, sont inscrits au budget 2024, les crédits de paiement (décaissements) qui concernent les Autorisation de Programme qui feront l'objet d'une délibération dédiée au moment du vote du budget.

Les objectifs poursuivis par Orléans Métropole dans l'adoption de ce mode de gestion de la section d'investissement sont de différents ordres :

- adapter au mieux les inscriptions budgétaires aux besoins réels des opérations,
- limiter la mobilisation prématurée des financements et le recours aux reports de crédit. Les reports de crédits sont désormais suivis et engagés dans le cadre des autorisations de programme
- répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes maintenant que la collectivité dispose d'outils adaptés.

PREAMBULE	3
PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES	5
I. Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien-être des Orléanais	5
A) La priorité donnée à l'éducation	5
B) La prévention et la réussite éducative	6
C) L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes	6
D) La politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées	7
E) Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif	9
F) Numérique et SIG	11
G) La participation citoyenne et la vie des quartiers	12
H) La tranquillité publique et les dispositifs de prévention	14
I) Les pouvoirs de police spéciale	15
II. Embellir et entretenir l'espace public	15
A) La gestion et l'entretien de l'espace public au quotidien	16
B) La circulation et le stationnement	16
C) Le Parc Floral	16
III. Transformer les quartiers	17
A) Les projets d'aménagement dans les quartiers	17
B) L'action foncière	18
PARTIE II : L'ANIMATION D'ORLEANS	18
I. La culture vecteur d'attractivité	18
II. Le soutien à l'emploi et au commerce	21
A) Le soutien au Commerce	21
B) Une politique en faveur de l'insertion professionnelle	22
III. La promotion du territoire et le label Ville d'Art et d'Histoire	22
IV. Les principaux événements et animations prévus en 2024	23
PARTIE III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE	27
I. Orléans au rendez-vous de la transition écologique et énergétique	27
II. Préparer l'avenir et devenir un territoire résilient	27
III. Sensibiliser les Orléanais pour les rendre acteurs du changement	28
PARTIE IV : PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2024 PAR GRANDES MASSES	29
PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL	31
I. La section de fonctionnement	31
A) Les recettes de fonctionnement	31
B) Les dépenses de fonctionnement	35
II. L'autofinancement	38
III. Le remboursement de la dette et la capacité de désendettement	39
IV. La section d'investissement	40
A) L'équilibre global de la section d'investissement	40
B) Effort d'investissement	40
C) Attribution de compensation d'investissement	41
D) Les recettes d'investissement	41
PARTIE VI : EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS ANNEXES	42
A) Budget annexe des activités spécifiques	42
B) Budget annexe animation sociale	42
ANNEXE : PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS (CP) PREVUS EN 2024, PAR POLITIQUE PUBLIQUE :	44

PARTIE I : LA PROXIMITÉ AU CŒUR DES PRIORITÉS

I. Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien-être des Orléanais

A) La priorité donnée à l'éducation

La politique éducative pour l'année 2024 va se caractériser par les éléments de fonctionnement suivants :

- La baisse des effectifs qui se confirme,
- Le calendrier scolaire qui conduit à une augmentation du nombre de jours de classe qui passe de 137 à 139 jours,
- La mise en œuvre de nouveaux projets prenant en compte les enjeux de la transition : lutte contre le gaspillage, actions de sensibilisation, développement des déplacements doux, rénovations des bâtiments,
- Des achats toujours impactés par la hausse des coûts sur l'alimentation, les transports, les produits d'entretien, les fournitures scolaires,
- La mise en place d'actions dans le cadre de l'année olympique 2024.

En fonctionnement, le budget de l'éducation s'élève à 33,5 M€ et comprend les frais de personnel, de restauration scolaire, l'ensemble des dispositifs périscolaires et de loisirs (accueil périscolaire, aide au travail personnel, ateliers éducatifs, Ateliers Ludo Educatifs et accueils de loisirs), la subvention d'équilibre versée au budget annexe Animation sociale et le coût d'entretien-maintenance ainsi que les frais financiers liés au groupe scolaire Bénédicte Maréchal.

Animation sociale :

Au 1^{er} juillet 2023, la Ville d'Orléans a décidé de reprendre les activités d'animation sociale auparavant confiées à Anim'Orléans, en régie directe.

12 centres d'animation sociale répartis sur 13 sites dans tous les quartiers d'Orléans assurent auprès de tous les types de publics un accueil et des services éducatifs et de loisirs.

Leur intégration au sein de l'administration municipale est une formidable opportunité pour garantir la mise en œuvre des politiques publiques de vie sociale au plus près des besoins des habitants : soutien à la parentalité, éveil de l'enfant, accompagnement de la jeunesse, inclusion des seniors et personnes handicapées, en particulier par la culture et le sport.

Au 1^{er} janvier 2024, cette activité est exercée dans un budget annexe qui enregistre l'ensemble des dépenses et recettes afférentes. Ce nouveau budget annexe est équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget principal qui s'élève à 2,923 M€ en fonctionnement et à 0,030 M€ en investissement.

En investissement (5,5 M€), la ville poursuit une politique volontariste pour améliorer la vie des écoliers en poursuivant les rénovations d'écoles, en particulier au niveau de l'efficacité énergétique des bâtiments et concernant le rafraîchissement des espaces extérieurs avec l'aménagement des cours d'écoles, et en investissant dans les équipements numériques.

Le budget de fonctionnement affecté à l'Education et aux centres de loisirs comprend notamment :

- les charges de personnel (21,6 M€)
- la restauration collective (3,669 M€)
- la subvention d'équilibre versée au budget annexe de l'animation sociale (2,923 M€) suite à la reprise en régie de l'activité par la ville
- la contribution obligatoire au fonctionnement de l'enseignement privé (1,373 M€)
- les dépenses courantes des centres de loisirs (0,848 M€) qui ne comprennent plus le marché de prestation ALSH avec Anim'Orléans (0,440 M€ en 2023) compte tenu de la reprise en régie de l'activité par la ville d'Orléans
- les charges de fonctionnement et les frais financiers du contrat de PPP pour le groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,531 M€)

- les fournitures et manuels scolaires (0,392 M€)
- le transport collectif (0,316 M€) comprenant cette année l'ajout des trajets quotidiens des enfants de l'école du Chatelet

Malgré l'importance des budgets dédiés à l'amélioration du patrimoine bâti des écoles au fil des années, les besoins restent importants avec des programmes d'investissement qui seront engagés pour un budget de 5,5 M€ avec notamment :

- des travaux de rénovation thermique sur les bâtiments scolaires des écoles élémentaires Chatelet et Jean Zay (2,050 M€),
- l'entretien, l'aménagement des classes, les grosses réparations et les travaux d'accessibilité sur les bâtiments scolaires (1,040 M€),
- l'aménagement et le rafraîchissement des cours d'école (0,650 M€),
- les charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,537 M€),
- l'acquisition de matériels scolaires, et de loisirs (jeux, mobilier), les équipements et la modernisation de l'équipement informatique des écoles (0,445 M€) avec la poursuite du déploiement du plan numérique, qui a débuté en 2015-2016,
- des travaux de mise en conformité du groupe scolaire Ducerceau (0,400 M€),
- les travaux « rues scolaires » (0,150 M€),
- la subvention d'équipement versée au budget annexe de l'animation sociale (0,030 M€),
- les équipements et travaux dans les centres de loisirs (0,020 M€).

En 2024, seront toujours inscrits en dépenses et recettes pour compte de tiers les dépenses et recettes liées aux repas servis dans des collèges dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Départemental du Loiret pour le contrat de restauration scolaire (2,335 M€).

B) La prévention et la réussite éducative

En complément de la politique de l'Education, la Mairie développe une démarche volontariste en faveur de la prévention et de la réussite.

L'intervention de la collectivité en matière de prévention médiation vise à favoriser l'égalité des chances des habitants notamment dans les quartiers prioritaires. Les équipes du service prévention médiation sont réparties sur les quartiers de l'Argonne, la Source, Blossières et Dauphine ; elles contribuent, par leurs interventions, à la prévention de la délinquance, à l'information et l'orientation des personnes les plus fragiles.

En 2022, 658 jeunes et leurs familles ont pu bénéficier d'un suivi individuel dans la réussite éducative.

Le budget 2024 de la réussite éducative est porté par le budget du CCAS d'Orléans et par le budget de la Ville d'Orléans.

C) L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes

La jeunesse est une priorité. La Mairie déploie de nombreuses initiatives dans les quartiers et soutient les associations de jeunesse et d'animation urbaine. La politique jeunesse est conduite avec l'ensemble des acteurs du territoire et de la collectivité qui œuvrent pour :

- Soutenir et accompagner les jeunes dans leur entrée dans la vie active (les jeunes et l'emploi, l'insertion des jeunes) ;
- Renforcer la place des jeunes dans la ville (la place de la jeunesse dans l'espace public, la cohabitation avec les habitants) ;
- Soutenir le talent et l'engagement des jeunes du territoire.

En 2024, un budget de 0,442 M€ y compris frais de personnel (dont 0,427 M€ en fonctionnement et 0,015 M€ d'investissement) est spécifiquement consacré à la politique en faveur de la jeunesse. Ce budget s'ajoute à celui consacré aux actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture.

En 2024, l'ensemble des actions et projets initiés depuis plusieurs années en direction de la jeunesse seront poursuivis avec notamment :

- la Soirée Jeunes Talents (0,034 M€) ;

- le Festival Hip Hop (0,030 M€) ;
- l'animation de la ville par des actions menées par les associations jeunesse du territoire et les initiatives nouvelles ;
- la réorganisation et le redéploiement du Conseil Orléanais des jeunes.

Les subventions de fonctionnement inscrites au budget 2024 (0,104 M€) sont en diminution compte tenu des suppressions des subventions destinées à l'association Anim'Orléans remplacées par des subventions d'équilibre au budget annexe dédié et du transfert de subventions vers la politique de la ville, la politique d'animation urbaine reposant essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées.

Jusqu'en 2023 l'animation urbaine était notamment financée sous la forme d'une subvention à l'association Anim'Orléans de 2,420 M€ en fonctionnement et 0,123 M€ en investissement au titre du soutien à l'équipement. Les activités d'animation sociale ayant été reprises en régie par la ville d'Orléans depuis le 1^{er} juillet 2023, ces deux subventions n'apparaissent plus au budget dédié à la politique jeunesse.

Les subventions destinées aux associations ESCALE, AJLA, JAM et AESCO sont dorénavant portées par la politique de la ville.

en K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Subventions	2985	3004	3070	3053	3056	3233	3201	3058	2939	104
Dont Anim'Orléans	2570	2570	2570	2570	2570	2570	2570	2420	2420	
autres subventions (dont Escale, Ajla, JAM et Aesco jusqu'en 2023)	415	434	500	483	486	663	631	638	519	104

Les bourses projets pour les jeunes (0,014 M€), la cotisation au Centre Régional d'Information Jeunesse (0,045 M€) ainsi que le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes (0,009 M€) complètent les propositions budgétaires en fonctionnement.

En investissement, le budget 2024 prévoit 0,015 M€ correspondant au soutien financier pour l'achat de matériels pour les associations jeunesse.

Concernant l'Auberge de Jeunesse, 0,057 M€ sont prévus pour couvrir les charges (fluides, gardiennage et taxe foncière).

D) La politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

En 2024, le budget global consacré à l'action sociale, à la santé et au handicap de la Mairie s'élève à 30 M€, (dont 3,253 M€ de frais de personnel mis à disposition remboursés par le CCAS à la Mairie), en diminution du fait du transfert de la petite enfance du CCAS à la Ville d'Orléans.

Le budget d'investissement s'élève à 2,544 M€ dont 0,853 M€ dans le cadre de la solidarité et de la prévention, 0,247 M€ au titre de la petite enfance et 1,445 M€ concernant la politique de la santé.

1) Le soutien aux acteurs sociaux et au Centre Communal d'Action Sociale

Un budget d'investissement d'un montant de 0,050 M€ est proposé pour venir en soutien aux associations.

Les subventions de fonctionnement proposées au budget 2024 (5,614 M€) concernent :

- la subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale (5,170 M€) en diminution apparente de 3,773 M€ par rapport au budget primitif 2023 du fait du transfert de la politique petite enfance du CCAS désormais prise en charge directement dans le budget de la Ville d'Orléans mais en augmentation de 0,150 M€ à périmètre constant,

- les subventions versées aux associations (0,444 M€) menant des actions d'accompagnement et de lien social comme La Vie devant soi, le Relais Orléanais, la Fédération de Foyers Clubs, les Restaurants du cœur.

SUBVENTIONS ACTIONS SOCIALES									
en K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Subventions	7 757	8 800	8 775	8 768	8 835	8 835	9 321	9 435	5 614
dont CCAS (y/c petite enfance jusqu'en 2023)	7 193	8 193	8 193	8 193	8 343	8 343	8 743	8 943	5 170

La subvention allouée au CCAS par la Mairie permettra de poursuivre l'ensemble des actions :

a- Visant à soutenir les orléanais :

La politique de solidarité et d'action sociale, avec notamment l'animation de l'Espace Solidarité, l'attribution d'aides facultatives (aides individuelles, chèques d'accompagnement personnalisé,),

La politique des Aînés, incluant le volet hébergement (avec les deux résidences autonomes Isabelle Romée et Alice Lemesle), le CLIC intercommunal (et de l'antenne d'Orléans), les services de téléassistance, de portage des repas à domicile. Trois axes prioritaires sont travaillés pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, au plus près de la vie de quartier : la plateforme d'entraide senior connect, l'accessibilité, les rencontres sur les marchés qui viennent compléter l'offre d'animation.

La politique de prévention de la Santé avec notamment les rendez-vous de la Santé, conférences régulières et gratuites pour la population et l'accompagnement des actions de prévention menées par les associations, en lien avec le contrat local de santé publique, mais aussi le soutien aux internes en médecine.

La politique handicap en proximité avec les associations membres de la commission communale pour l'accessibilité.

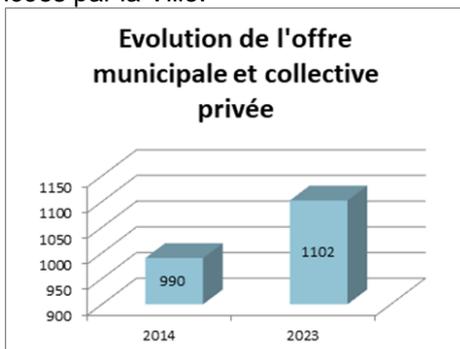
La politique de parentalité (Carrefour des Parents) et de réussite éducative.

b- Contribuant à relever collectivement et localement les défis sociétaux, en développant de nouvelles actions, ainsi le Centre Communal d'Action Sociale :

- coopère à la mise en réseau et la formalisation d'une offre de service en matière d'inclusion numérique pilotée par Orléans Métropole,
- poursuit la mise en place des dispositifs favorisant l'accès aux droits,
- a développé, en complément des dispositifs existants, la possibilité pour les femmes victimes de violences conjugales d'être mise à l'abri et de bénéficier d'un accompagnement social.

2) La politique Petite Enfance rattachée à la ville d'Orléans au 1^{re} janvier 2024

La politique Petite Enfance et ses structures situées dans tous les quartiers, afin d'améliorer l'accueil des tout-petits dans 20 structures d'accueil en accueil régulier ou occasionnel dont une délégation de service public, et 81 places auprès de 5 crèches du secteur privé, soit une offre totale de 686 places municipales. En 2022, 1 384 enfants ont été accueillis au sein des crèches financées par la Ville.



Le budget de fonctionnement 2024 est de 1,743 M€ hors frais de personnel et à 0,247 M€ en investissement.

3) La politique santé et les maisons de Santé

La politique menée par la ville en santé publique poursuit deux enjeux principaux :

- agir pour l'attractivité médicale
- favoriser les actions de prévention en direction de la population

En 2024, ces enjeux s'incarnent par le déploiement des offres de formation et de dispositifs d'aide à l'installation, l'ouverture du centre de santé A Gault et le maintien des actions de prévention.

Les dépenses de fonctionnement présentées sur le budget 2024 de la Ville d'Orléans sont de 0,504 M€ et correspondent à la gestion des Maisons de Santé Pluridisciplinaires et à leur soutien, au financement des bourses aux étudiants en médecine, aux subventions aux associations, et au déploiement des dispositifs d'aide aux étudiants (bourses) et aux professionnels de santé (aide à l'installation).

En investissement, une enveloppe de 1,445 M€ sera notamment consacrée à l'aménagement de locaux pour le domaine de la santé, et la Ville poursuit le plan triennal d'installation de défibrillateurs avec une enveloppe de 0,110 M€ pour 2024. La taxe foncière est inscrite pour 0,015 M€.

4) La Politique Handicap

L'année 2024 sera une année de refonte des groupes de travail pour la commission communale pour l'accessibilité avec l'objectif de:

- travailler sur l'intégration du handicap dans les événements proposés par la ville d'Orléans
- anticiper les problématiques d'accessibilité lors de la requalification des rues, la construction et la rénovation des bâtiments
- travailler en lien avec les services de l'éducation pour sensibiliser les enfants aux différents handicaps

Pour rappel, plusieurs outils ont été mis en place en faveur des personnes en situation de handicap :

- la plateforme numérique ACCEO dans les différents points d'accueil (centre municipal, Mairies de proximité, Police Municipale, Médiathèques et CCAS) permettant une interprétation en Langue des Signes Française et la présence systématique d'un interprète en Langue des Signes Française dans les réunions de la commission communale d'accessibilité,
- la traduction des documents en braille avec l'appui de la maison de la déficience visuelle,
- le projet AUDIOSPOT (balises sonores de géolocalisation),
- la finalisation d'un livret de sensibilisation aux différents types de handicap en faveur des écoles primaires de la Ville d'Orléans (3 000 exemplaires).

Dans le cadre de la politique Handicap, le budget 2024 prévoit 0,011 M€ pour le versement de subventions aux associations, 0,013 M€ pour la mise en place du projet ACCEO facilitant l'accès aux services publics pour les personnes malentendantes.

En investissement, 0,784 M€ seront dédiés à la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux et 0,030 M€ au déploiement de bornes favorisant l'accessibilité grâce au numérique (solution d'accessibilité numérique suite à l'expérimentation avec Audiospot).

Il est enfin précisé qu'en matière d'insertion professionnelle, le pourcentage d'agents en situation de handicap en poste à la Mairie d'Orléans est de plus de 6%. A ces effectifs, il convient d'ajouter les unités complémentaires prévues par les textes.

E) Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif

Orléans poursuit sa transformation en ville sportive tant pour la famille que pour les pratiques amateurs.

Orléans aide aussi ses athlètes à se préparer aux prochains jeux en rénovant ses équipements en vue de l'accueil de futures délégations étrangères qui s'installeront à **Orléans pour Paris 2024**.

Les actions seront déclinées pour poursuivre les objectifs suivants :

- la poursuite de la préparation des JO 2024 : l'accompagnement des athlètes olympiques et de haut niveau pour leur donner les moyens de se préparer aux prochaines olympiades et événements sportifs internationaux, et l'organisation du passage de la flamme olympique,
- le développement d'une culture de la pratique sportive et du sport de haut niveau, le soutien aux enjeux économiques transverses tels que l'attractivité territoriale, le tourisme, l'internationalisation d'Orléans, par des événements différenciant et attractifs,
- le soutien aux clubs sportifs par la mise à disposition des équipements sportifs et sites de pratique ainsi que l'aide à la mise en place d'actions de développement et de promotion du sport à destination du plus grand nombre, notamment dans le cadre de conventions d'objectifs,
- l'amélioration du service à l'utilisateur et son adaptation aux nouvelles attentes et nouveaux besoins des familles, notamment l'axe sport-santé bien être et l'amélioration continue des équipements sportifs.

En 2024, le budget en faveur des pratiques sportives et de loisirs s'établit à 18,2 M€ auxquels s'ajoute le remboursement de l'annuité de la dette liée au PPP gymnase Georges Chardon (0,4 M€) soit un budget total 2024 de 18,6 M€ dont 4,9 M€ de frais de personnel, 8,4 M€ de fonctionnement courant et 5,3 M€ d'investissement.

1) Soutien aux clubs et associations

En 2024, la Mairie maintient son effort financier vis-à-vis des clubs sportifs avec un budget de 2,417 M€ :

- les subventions versées aux clubs (hors sport professionnel de compétence métropolitaine) sous contrat d'objectifs (1,885 M€),
- les subventions versées aux clubs subventionnés, sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,224 M€,
- les subventions apportées aux associations sportives (0,113 M€),
- les subventions pour des manifestations organisées par des clubs (0,195 M€).

Les sportifs de haut niveau seront soutenus individuellement au moyen de bourses dans l'objectif de la préparation aux JO 2024, les espoirs en développement le seront également.

A ces subventions s'ajoute l'acquisition de prestations (0,335 M€) auprès de clubs de sport professionnel de haut niveau. En contrepartie de l'occupation des locaux municipaux, la Mairie perçoit une redevance d'occupation des Secteurs et de la SASP USO Foot suite à la révision de la redevance du stade de la Source).

2) Gestion des équipements, Fournitures, Entretien, Fluides

Le budget de fonctionnement comprend notamment :

- les charges d'exploitation du Centre Nautique de la Source conformément au marché global de performance (1,075 M€)
- les charges d'exploitation avec les coûts de fonctionnement et la contribution de l'O (1,517 M€) dans sa nouvelle configuration d'ouverture au public
- les frais d'entretien et la maintenance des équipements sportifs (0,262 M€)
- les fournitures et petits équipements (0,251 M€)
- les dépenses d'énergies des équipements sportifs (0,218 M€),
- les charges de fonctionnement du gymnase Georges Chardon (intérêts et provision de fonctionnement) conformément au contrat de PPP (0,279 M€)
- La DSP et le fonctionnement du complexe du baron dans le cadre de la gestion de la patinoire suite au transfert vers la Ville d'Orléans (0,535 M€).

Les recettes de fonctionnement (1,180 M€) comprennent principalement les droits d'entrée des piscines, les inscriptions pour les EMIS et Orléans Vous Coach, les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (Centre Nautique de La Source, Centre aquatique l'O, gymnases...), la redevance d'occupation du domaine public pour l'O, ainsi que les recettes liées à la mise à disposition de personnel dans le cadre du transfert de compétence des équipements métropolitains et des clubs de haut niveau.

3) Manifestations sportives nationales et internationales

En 2024, Orléans continuera d'accompagner l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville durant l'année des Jeux Olympiques de Paris 2024 en :

- poursuivant l'accueil d'événements sportifs d'envergure nationale tels des matchs internationaux, une étape du tour de France cycliste avec 0,300 M€ proposés au budget, la semaine fédérale de cyclotourisme ;
- poursuivant le développement de la présence de l'Open 3X3 de basket sur la Place du Martroi ;
- continuant d'accompagner la Coupe du Monde de Sabre Dames ;
- en accompagnant l'Open d'Orléans de tennis ;
- et, suite à l'obtention du Label Terre de Jeux, en proposant des animations sur l'ensemble du territoire dans la dynamique olympique dont en 2024 une des étapes du parcours de la flamme olympique.

4) Les principaux investissements inscrits au budget 2024 (5,3 M€)

Les principaux projets d'investissement prévus au budget 2024 dans le cadre de la politique sportive concernent notamment :

- la poursuite des travaux de rénovation des équipements sportifs (1,260 M€),
- la réalisation d'un nouveau terrain synthétique au stade Jeancou/Concyr (1,200 M€),
- les travaux à la salle d'escrime Christian d'Oriola (0,500 M€),
- la poursuite du programme de réalisation d'équipements sportifs de proximité (0,350 M€),
- le gymnase Georges Chardon qui, dans le cadre du PPP, est inscrit pour 0,281 M€,
- les travaux au Stade des Montées (0,260 M€),
- les travaux du stade d'entraînement omnisports à la Source (0,257 M€),
- des aménagements du site du Belneuf (200 M€),
- Des aménagements pour la sécurité intérieure du palais des sports (0,150 M€)
- Le sinistre du stade des montées (0,050 M€),
- une enveloppe pour l'entretien de divers équipements sportifs (0,275 M€), l'acquisition de matériel et équipement sportif (0,229 M€), ainsi que pour la remise en état d'installations extérieures (0,100 M€).

F) Numérique et SIG

Orléans affirme son ambition de développer la ville numérique en améliorant les services publics numériques simples, proches et efficaces par le développement d'une cartographie interactive des équipements publics, par la valorisation des données et la mise en place de QR Code pour la consultation des services et informations spécifiques à un lieu. Elle mettra la technologie au service du bien-être et de la santé environnementale des habitants par l'exploitation en temps réel, d'un réseau de capteurs connectés sur l'espace public, spécifiques aux ondes électromagnétiques, à la prévention pollinique, à la qualité de l'air et à la biodiversité (0,050 M€).

La Ville d'Orléans mutualise avec la Métropole d'Orléans des solutions numériques acquises en biens partagés par la Métropole notamment le SIG (0,028 M€).

L'image du numérique dans la ville sera renforcée par le soutien de projets et d'initiatives de rayonnement numérique et d'attractivité du territoire portés par des associations (0,040 M€).

G) La participation citoyenne et la vie des quartiers

Pour qu'Orléans soit une ville où il fait bon vivre, la Mairie souhaite agir au plus près des habitants et les faire participer aux projets et à l'amélioration de leur cadre de vie.

1) La participation citoyenne

La Mairie d'Orléans accorde une importance primordiale à la concertation et à la participation citoyenne dans les différents champs de l'action publique. Pionnière dans le domaine de la politique de proximité, la municipalité a souhaité dynamiser et innover les dispositifs de participation afin de réaffirmer la proximité comme socle de l'action municipale et garantir la participation de tous. Aussi, la charte de la participation adoptée au Conseil Municipal du 15 octobre 2020 a conduit à la création de 6 groupes Orléans Proximité, à l'ouverture des commissions municipales aux citoyens participants à Orléans Proximité, à la possibilité pour les habitants de poser des questions au Conseil Municipal et la poursuite du budget participatif.

Le budget en fonctionnement dédié à la participation citoyenne de 0,048 M€ permettra notamment :

- de financer la participation et la mobilisation des habitants dans les quartiers ainsi que le fonctionnement des groupes Orléans Proximité (visites sur site, réunions publiques, ateliers,...),
- de communiquer sur les dispositifs de concertation et d'animation,
- de renouveler l'action participative « Orléans Ville Propre » (dont la deuxième édition a rassemblé près de 200 personnes sur 5 quartiers en 2023),
- de financer la maintenance et l'assistance pour la plateforme de participation citoyenne.

En complément, un budget d'investissement de 0,250 M€ est inscrit au titre du budget participatif par lequel les investissements sont proposés et décidés directement par les habitants. Cette somme permettra de poursuivre l'édition lancée au printemps 2023.

2) Les aménagements de proximité dans les quartiers

La Mairie d'Orléans a à cœur d'œuvrer au plus proche des habitants en accueillant et délivrant des prestations dans les quartiers et en apportant l'expertise d'usage et l'implication des habitants dans tous les projets portés par la Ville et la Métropole.

Un budget de 0,003 M€ permet d'assurer le déploiement de la politique de proximité au sein des quartiers. Les missions consistent à :

- Assurer l'accueil des usagers et la délivrance des prestations dans une logique de proximité et de qualité,
- Traiter l'ensemble des demandes des habitants et acteurs des quartiers en coordonnant les actions des équipes territorialisées et en lien avec l'ensemble des directions de la Ville et de la Métropole,
- Contribuer au bon déroulement des projets grâce à la connaissance des quartiers (habitants, usages, travaux...),
- Accompagner les élus de quartier dans l'exercice de leur mandat et l'animation de leurs Conseils Consultatifs de Quartier.

Par ailleurs, un budget de 0,030 M€ est inscrit pour accompagner les actions d'animation des quartiers par le biais de subventions aux comités des fêtes et associations animant ces quartiers, ainsi que 0,013 M€ concernant le remboursement des frais de maintenance informatique à Orléans Métropole dans le cadre de la mutualisation des services.

En investissement, l'enveloppe dédiée à la réalisation de projets d'aménagement dans les quartiers, à l'initiative des habitants ou/et des ateliers des groupes Orléans Proximité est reconduite à hauteur de 0,350 M€. Ce budget est dédié à la réalisation de petits travaux permettant l'aménagement d'aires de jeux, la mise en accessibilité de l'espace public, son embellissement, la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement. Les projets sont validés dans le cadre de revues de projets pilotées par l'élue à la coordination de la proximité et les adjointes de quartiers avec la participation des élus thématiques et des services concernés.

Enfin, 0,050 M€ sont inscrits au titre des travaux de la mairie de proximité de l'Argonne, ainsi que 0,001 M€ pour l'achat de matériel type chariots pour la distribution des infos riverains notamment et 0,003 M€ pour l'achat d'écrans adaptés à l'accueil des usagers.

3) Les marchés de plein air

Les 17 marchés de plein air organisés dans les quartiers d'Orléans traduisent l'engagement de la Mairie en faveur des circuits courts, permettant de soutenir les producteurs locaux et de promouvoir l'agriculture péri-urbaine. Ces marchés sont source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers.

Le budget qui leur est consacré s'élève pour 2024 à 0,027 M€ pour le fonctionnement et à 0,052 M€ pour l'investissement.

Les recettes, liées à l'activité des marchés sont inscrites en stabilité (0,325 M€) et correspondent aux droits de place acquittés par les commerçants.

4) La vie associative

Le Service Vie Associative de la mairie, trait d'union entre les associations, la municipalité et les Orléanais, facilite les relations entre les associations et la collectivité. Ses principales missions consistent à :

- gérer et animer les 3 maisons d'associations : Sainte-Catherine, La Source et l'Espace Olympe de Gouges. Ces trois structures accueillent les associations désireuses d'utiliser des salles pour de multiples activités (réunions, assemblées générales, conférences, activités de loisirs, expositions...). La Maison des Associations Sainte-Catherine est un lieu particulièrement exploité, notamment par la présence de personnel municipal chargé d'aider, d'orienter et d'informer, le public et les associations. Des services sont proposés : photocopies, boîtes aux lettres, casiers de rangement, espaces d'information et de communication...
- renseigner les associations sur les questions liées au fonctionnement des associations,
- aider et informer les usagers sur la création d'associations et sur les relations avec la collectivité,
- gérer un fichier associatif local (environ 1570 associations référencées), permettant au public d'obtenir des renseignements sur la vie associative locale afin de produire l'annuaire des associations orléanaises et poursuivre l'actualisation du catalogue numérique,
- animer le tissu associatif orléanais et le territoire à travers l'organisation de différentes manifestations :
 - o « Rentrée en Fête », événement organisé chaque année, début septembre, où plus de 550 associations orléanaises se présentent au public et animent le centre-ville qui accueille, pour l'occasion, près de 40 000 visiteurs. Le 21^{ème} anniversaire de l'événement sera fêté en 2024.
 - o 10^{ème} édition de « Festiv'Assos » à La Source, organisé en co-construction avec le collectif des associations de La Source permettant de valoriser le tissu associatif sourcier.
 - o La Galette des associations et forces vives d'Orléans qui réunit plus de 800 personnes. En 2024 cet événement sera associé à l'inauguration de la nouvelle dénomination du Palis des Sports d'Orléans.
 - o La 2^{ème} édition de la semaine du Bénévolat sera organisée lors du 1^{er} semestre 2024

Le budget de fonctionnement de la Vie Associative est de 0,121 M€

La volonté municipale de soutenir le tissu associatif se traduit également par les subventions allouées chaque année à plusieurs centaines d'associations par les différentes directions de la Mairie. Le service Vie associative accompagne les associations n'étant pas rattachées spécifiquement à une thématique.

Ainsi, les associations rattachées à la Vie associative seront soutenues financièrement en 2024 pour un montant de 0,015 M€.

Il est proposé d'inscrire un budget de 0,091 M€ pour la programmation de la 21^{ème} édition de Rentrée en Fête afin de permettre aux associations de présenter leurs activités, renseigner le public, enregistrer les inscriptions et proposer des démonstrations. Cette édition se déroulera début septembre 2024.

Le budget global dédié aux Maisons des Associations est maintenu à un montant identique à 2023 soit 0,003 M€.

Les recettes prévues pour 0,024 M€ correspondent essentiellement aux adhésions à la Maison des Associations.

Il est attendu des subventions des partenaires (essentiellement Crédit Mutuel et Crédit Agricole) d'un montant identique à 2023 soit 0,012 M€.

En investissement, un budget de 0,010 M€ est inscrit pour le remplacement du petit équipement de fonctionnement des deux Maisons des Associations et ce, afin de continuer d'assurer un service public de qualité et répondre efficacement aux demandes et besoins des associations utilisatrices.

H) La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

La sécurité reste un axe fondamental de l'action municipale. Il en va de la tranquillité et de la qualité de vie des Orléanais et de l'attractivité de la Capitale Régionale.

1) La tranquillité publique

Cette politique regroupe 2 dispositifs :

- Humain, avec les policiers municipaux chargés d'assurer la sécurité et la tranquillité publique au titre des pouvoirs de police du Maire.
- Technologique, avec le CSO, centre névralgique de la sécurité et de la tranquillité publique qui s'appuie sur un maillage de caméras de vidéo-protection. Ce centre fonctionne sans discontinuer, 24h sur 24 (vidéo, radio, gestion des alarmes, des bornes du centre ancien,...).

Pour assurer ces missions, le budget de la police municipale s'élève à 9,935 M€ :

- 8,516 M€ en fonctionnement, dont 8,134 M€ de frais de personnel (207,5 postes dont 107 policiers). Le solde (0,381 M€) étant destiné au fonctionnement du service de police municipale (vêtements de travail, fournitures pour les équipes et les animaux, frais vétérinaires, entretien et maintenance des matériels radios, éthylotest, euro lasers et PDA, entretien du parc automobile) et des charges plus spécifiques (opération armement, gestion de la vidéo protection, traitement des situations d'ivresse publique manifeste).
- 1,420 M€ en investissement : sécurisation des bâtiments publics (0,500 M€), relocalisation police municipale (0,470 M€), équipements de vidéo-protection (0,225 M€), nouveau logiciel de police et acquisition d'un nouveau système d'enregistrement automatique pour le stationnement (0,155 M€), entretien des véhicules (0,010 M€), renouvellement des radios-téléphones (0,011 M€) et achat de matériel (0,049 M€).

2) Le dispositif de Prévention Médiation

Les équipes du service prévention médiation réussite (SPMR) réparties sur les quartiers de l'Argonne, de la Source, des Blossières et maintenant Dauphine, contribuent par leurs actions, à la prévention de la délinquance, à renseigner et orienter les personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

3) Le dispositif du service éducatif de prévention et programme de prévention de la délinquance

La décision du Département du Loiret de mettre fin à son dispositif de Prévention spécialisée a conduit la Mairie à créer un service éducatif de prévention à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le programme de prévention de la délinquance repose sur la lutte contre le décrochage scolaire par un accompagnement parental et un suivi éducatif et social des jeunes en situation de rupture.

Le dispositif « plateforme » permet, à travers les chantiers éducatifs de travailler sur l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans en rupture scolaire et de les guider vers l'insertion professionnelle.

Le dispositif d'accueil de collégiens exclus définitivement, baptisé « passerelle », a pour but de travailler sur les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteur de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion.

Depuis 2019, les dispositifs « Passerelle » et « Plateforme » sont pris en charge par la Métropole en cohérence avec le transfert de la prévention spécialisée du Département du Loiret à Orléans Métropole. Orléans, via son CCAS, participe financièrement à cette politique à hauteur de 0,200 M€.

En complément, la ville agit à travers :

L'accompagnement parental qui permet aux parents de bénéficier d'un suivi personnalisé dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, pour les accompagner à surmonter les difficultés rencontrées et identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

Le dispositif des Travaux d'Intérêt Général qui constitue une alternative à l'incarcération et contribue à la prévention de la récidive. L'ambition de la Mairie est d'augmenter progressivement le nombre d'heures d'accueil, tout en assurant un suivi précis des bénéficiaires.

4) Le dispositif « carrefour des parents »

Le dispositif Carrefour des Parents, porté par le CCAS, a été initié par la Mairie d'Orléans en 2004.

Conçu comme un lieu d'échange autour de thématiques choisies par les parents et basé sur l'anonymat et la convivialité, une dizaine de réunions sont proposées chaque mois à travers la ville, en différents horaires et lieux proches des parents et des enfants : écoles, collèges associations de proximité, centres d'animation sociale (ex Anim'Orléans).

L'objectif est d'aider les parents à réussir la relation unique qu'ils construisent avec chacun de leurs enfants, dans le quotidien et sur le long terme.

5) Le dispositif parents-relais

Le dispositif parents-relais, porté par le CCAS, complète les différentes actions de prévention en permettant de recourir ponctuellement, et en temps réel, à des parents vacataires volontaires.

6) Le dispositif cité éducative

Le budget de fonctionnement 2024 de la Ville d'Orléans prend aussi en compte la labellisation des quartiers Argonne et la Source en « **Cité Educative** » par l'inscription d'une dépense (0,1 M€) et d'une recette (0,1 M€).

Ce nouveau label est un dispositif né à partir des initiatives menées sur le terrain notamment dans les quartiers prioritaires. Il vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans pendant le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, en lien avec les différents acteurs concernés.

l) Les pouvoirs de police spéciale

Cette politique soutenue par une dotation de fonctionnement vise à :

- assurer les travaux d'office en cas de défaillance des propriétaires dans les cas d'insalubrité ou d'immeubles menaçant ruine (0,060 M€) avec pour cette deuxième fonction l'accompagnement préalable d'experts via un marché spécifique (0,020 M€) ;
- lutter contre les pigeons en ville via des prestations de capture (0,018 M€), à prendre en charge les animaux errants, ainsi que leur stérilisation (0,020 M€);
- mettre en œuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité incendie et d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) (0,030 M€)
- prendre en charge les animaux errants en ville avec la mise en place d'un dispositif de pré-fourrière animale afin d'assurer leur accueil 24h/24 et 7 jours sur 7 (0,015 M€).

II. Embellir et entretenir l'espace public

La compétence espace public ayant été transférée à Orléans Métropole, depuis le 1er janvier 2018, seules les dépenses afférentes aux compétences restant municipales sont désormais inscrites au budget, à savoir les espaces verts communaux (parcs et jardins / espaces attenants aux bâtiments publics), le fleurissement (colonnes végétales), les sapins de Noël, l'entretien des aires de jeu, l'entretien et le traitement des fontaines, la gestion des décorations de Noël, l'entretien des arbres dans les parcs et jardins, le concours de roses.

A) La gestion et l'entretien de l'espace public au quotidien

Le budget de la gestion de l'espace public s'établit à 8,436 M€ y compris les charges de mise à disposition de personnel remboursées à la Métropole, dont notamment :

Le budget de fonctionnement alloué en 2024 aux missions de gestion de l'espace public s'établit à 0,863 M€ et intègre:

- l'entretien des parcs et jardins pour 0,633 M€ dont les prestations confiées à des entreprises et l'achat de fournitures horticoles, le remboursement à la Métropole des mises à disposition de services, l'entretien des aires de jeux ; une enveloppe de 0,160 M€ est inscrite pour la mise en fleurissement des espaces publics,
- la gestion des décorations de Noël (pose et dépose des décorations et sapins de Noël) pour 0,125 M€,
- l'occupation du domaine public pour 0,055 M€ pour la gestion des recettes de ce périmètre et la maintenance des logiciels de gestion des prestations de mise à disposition du domaine public ; cette activité contribuant à percevoir des recettes à hauteur de 1,014 M€ (rôle de voirie, redevance de manèges, taxis et commerces ambulants, TLPE, ...),
- l'entretien et l'achat de fournitures pour les fontaines pour 0,033 M€
- les petits équipements et l'outillage des équipes pour 0,015 M€.

Le budget de fonctionnement 2024 comprend également le remboursement par la ville à Orléans Métropole des personnels mis à disposition pour la gestion des espaces verts communaux (2,442 M€).

Le budget d'investissement relatif aux opérations d'aménagement et d'embellissement de l'espace public (5,132 M€) concerne principalement les projets suivants :

- l'offre de concours des travaux rue Courtenay (0,938 M€) et le jardin de l'Evêché (0,450 M€)
- les fonds de concours pour les requalifications rue Vapereau (0,240 M€), rue Saint Marceau (0,253 M€), rue du Château Gaillard (0,250 M€), rue du Haut Champs (0,288 M€), rue Tudelle Lièvre d'or (0,459 M€), rue des Villas (0,104 M€), rue Charles le Chauve (0,464 M€)
- l'amélioration et l'entretien des espaces verts et du fleurissement (0,680 M€)
- le réaménagement du jardin ouvriers (0,320 M€)
- les travaux d'aménagement du parc Sanitas (0,150 M€)
- la végétalisation de micro sites (0,120 M€)
- la réfection de voirie du centre de production (0,080 M€)
- la pose de mobiliers et barrières amovibles au parc de Charbonnière (0,020 M€)
- les travaux des massifs du jardin des plantes (0,020 M€)
- le remplacement du logiciel de gestion de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) (0,020 M€)
- le renouvellement des décorations de Noël et la mise en lumière (0,020 M€).

B) La circulation et le stationnement

Les dépenses de fonctionnement (1,463 M€) concernent notamment l'exploitation du parc d'horodateurs et des nouveaux moyens de paiement associés pour une recette de stationnement sur voirie estimée à 3,323 M€. La recette a été estimée en baisse de 0,434 M€ par rapport à 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'amende de police est remplacée par la redevance post stationnement dont le produit est recouvré par la Mairie. A compter du 1^{er} janvier 2024, le tarif évolue et passe à 25 €.

Le budget 2024 intègre les dépenses relatives à la dépenalisation du stationnement (procès-verbaux pour non-paiement ou dépassement). Ces dépenses sont inscrites à hauteur de 0,675 M€ et sont intégralement compensées par une recette de même montant correspondant au remboursement par Orléans Métropole, bénéficiaire de la recette de dépenalisation, affectée au financement d'actions en faveur de la mobilité.

Le budget d'investissement 2024 de 3,485 M€ correspond au reversement de la recette de FPS à la Métropole (1,384 M) et au renouvellement du parc d'horodateurs (2,1 M€).

C) Le Parc Floral

En 2024, le Parc Floral revient dans le giron de la ville à partir du 1^{er} avril. Dans ce contexte, les dépenses et recettes relatives apparaissent de nouveau dans le budget de la Ville et sont compensées par une augmentation, à

due concurrence, de l'attribution de compensation de fonctionnement reçue de la Métropole et d'une diminution de l'attribution de compensation d'investissement qui lui est versée.

La Commission Locale d'évaluation des charges transférées se réunira début 2024 pour fixer définitivement le montant des attributions de compensation issues de ce transfert de compétences.

Le Parc Floral, labellisé « jardin remarquable », constitue à la fois un site touristique contribuant au rayonnement du territoire et un espace naturel vert de proximité (comportant notamment une dimension préservation et expérimentation botanique).

Le budget du Parc Floral est proposé pour 2024 à hauteur de 1,547 M€ en fonctionnement pour les charges de personnel et le fonctionnement courant du parc. En investissement, il est proposé 0,500 M€ comprenant le matériel et les équipements, la création d'une volière ainsi que des travaux de rénovation (jardin, voiries,...).

III. Transformer les quartiers

A) Les projets d'aménagement dans les quartiers

La politique d'aménagement urbain se poursuit en 2024 au travers de projets dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

QUARTIER CENTRE-VILLE

L'ambition pour le centre-ville est réaffirmée en particulier au travers des grandes actions suivantes :

- **ZAC Carmes Madeleine (1,840 M€)**
Il s'agit de poursuivre la réalisation de cette ZAC (1,8 M€ à verser à l'aménageur) qui prévoit la création de nouveaux logements, la réalisation d'un jardin en cœur d'îlot de 3 000 m² et l'aménagement des espaces publics.
Cette ZAC est en outre destinée à accueillir l'Université (Faculté de Droit, Gestion et Economie), le financement et la conduite de ces travaux sont assurés par Orléans Métropole.

Suite à une étude de restauration patrimoniale de la Chapelle Saint-Charles, une étude de programmation sur sa destination sera également lancée (0,040 M€).
- **La campagne de ravalement de façades (0,900 M€)** : Celle-ci, engagée depuis 2002, se poursuit chaque année à un rythme soutenu et régulier ; à septembre 2023, 1 346 façades ont été rénovées pour un total de subventions qui atteint 16 M€.
- **Bourgogne Est (0,400 M€)** : Il s'agit de mener un plan d'actions global de requalification et de redynamisation du quartier à l'est de la rue de la Tour Neuve dans le quartier dénommé « Bourgogne Est ». Différentes études techniques seront réalisées au cours de l'année 2024 (sondages de sol, études de circulation, lancement d'études sociaux démographiques, et de caractérisation du bâti.) ainsi que le mandatement du bureau d'études qui accompagnera la Ville dans la concertation et la mise en œuvre des orientations d'aménagement.

Le développement urbain se poursuit aussi dans les quartiers et au travers de nouvelles ZAC.

QUARTIER SUD LOIRE

- **Résidence Dauphine (0,337 M€)** : il s'agit de poursuivre pour 2023 le désenclavement de la résidence Dauphine par la création d'une voie de liaison douce entre la rue des Anguignis (suite à la démolition de 2 pavillons au 2ème semestre 2022) et les abords du groupe scolaire Bénédicte Maréchal. Un réaménagement autour de ce secteur sera à prévoir (travaux de voirie, espace verts, éclairage et réseaux concessionnaire).

Une enveloppe de 0,150 M€ permettra des interventions sur diverses zones d'aménagement urbaines (études et travaux), notamment les travaux d'élargissement de la rue du Greffoir, déjà remis à la Ville par la SEMDO. Côté études, il s'agit notamment des frais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les sites pollués afin d'accompagner la Ville dans le cadre de ses divers projets d'aménagement.

Site Bel Air : (0,060 M€) dans le cadre de la requalification du site Bel Air, il est prévu la réalisation d'un futur jardin. Ces crédits permettront en 2024 à une première phase d'études du maître d'œuvre.

B) L'action foncière

Au niveau des acquisitions foncières sur l'ensemble de la ville, une enveloppe financière de 0,500 M€ au titre des réserves foncières est proposée, ce qui permet de faire face à des opportunités de préemptions ou d'acquisitions à l'amiable.

Parallèlement, des recettes de cessions foncières seront inscrites au budget pour un montant global de 0,340 M€ correspondant à la vente de terrains situés dans le parc d'activités anciennement dénommé Orléans Sologne à Saint-Cyr-en-Val.

PARTIE II : L'ANIMATION D'ORLEANS

La culture, le commerce, l'organisation d'événements contribuent à faire d'Orléans une ville animée et dynamique.

I. La culture vecteur d'attractivité

Le budget culture pour 2024 s'inscrit dans la poursuite des objectifs du mandat, en tenant compte des contraintes économiques, sous le signe :

- de la proximité et de la participation des habitants : la culture pour tous, avec tous et partout, tout au long de l'année,
- du soutien aux artistes et au secteur culturel : soutien à l'emploi, soutien à la création, soutien à la commande publique culturelle,
- de l'accompagnement des talents : identification, éclosion et accompagnement des projets artistiques et culturels,
- du partenariat avec les acteurs culturels et d'une politique contractuelle avec les grandes institutions pour une meilleure coordination et lisibilité des projets menés.

La diffusion des connaissances et l'ouverture d'espaces de débats et de rencontres, la sensibilisation aux expressions artistiques, le soutien à la diversité, la participation des habitants et les pratiques amateurs continueront à être encouragés.

L'aggravation de la crise économique a rendu nécessaire le renforcement du dialogue avec les acteurs culturels en proie à des difficultés financières bien réelles, mais toujours soucieux de développer des offres nouvelles en direction d'un public qui a montré à la fois son besoin de pouvoir accéder à la culture sous toutes ses formes, mais aussi son appétence pour des formes et des pratiques culturelles nouvelles.

C'est dans ce contexte qu'est né le Grand PianO Festival Orléans dont le succès rencontré dès la 1^{ère} édition pose les bases d'une inscription dans la durée. Ce festival populaire et exigeant aura aussi permis de fédérer les énergies des établissements culturels qui se sont tous mobilisés pour le faire vivre et montrer leur capacité à renouveler leurs propositions de partenariats au service de leurs publics.

Ainsi, à travers sa politique culturelle, la Ville d'Orléans a su se montrer ambitieuse, attractive et accessible à tous, notamment sur l'espace public, au travers des moyens alloués et de la diversité de la programmation.

Le secteur des pratiques amateurs continuera à faire l'objet d'une attention particulière dès lors qu'il encourage et développe la pratique artistique ou culturelle auprès du plus grand nombre et cherche à diversifier les publics touchés.

Les grandes institutions culturelles seront encouragées à développer des coopérations et des rapprochements afin d'amplifier les actions qu'elles mènent et de rendre leurs projets et leurs missions plus lisibles auprès des publics.

Il est précisé que les propositions budgétaires évoluent compte tenu des décisions intervenues sur le retour des Musées dans le giron de la Ville d'Orléans dont les dépenses et recettes apparaissent désormais dans le budget de la Ville.

La politique culturelle de la ville est non seulement ambitieuse, par les moyens alloués et la diversité de l'accompagnement, mais également résolument combative grâce à de grands projets structurant de sa politique d'investissement, avec la rénovation du conservatoire, et la création d'une nouvelle SMAC.

En 2024, pour atteindre les objectifs visés ci-dessus, l'enveloppe inscrite au titre de la politique culturelle s'élève à 27,9 M€ dont 12,8 M€ de frais de personnel et 7,2 M€ de programmes d'investissement.

LES MOYENS AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE :

Le budget de fonctionnement :

- **La culture au plus près des publics, les opérations sur l'espace public :**

Le festival Eté essentiel a cédé sa place en 2023 au **Grand Piano Festival** (0,399 M€ de dépenses et 0,105 M€ de recettes en 2024), festival unique en France qui propose, pendant plusieurs jours, des concerts et spectacles autour du Piano, dans l'espace public et les lieux patrimoniaux, pour se terminer par de grandes soirées au Campo Santo ; il mêle ainsi des présentations amateurs et des concerts de grands artistes internationaux, dans des formats libres d'accès ou payants.

- **Le soutien aux partenaires culturels du territoire, institutions, associations culturelles et compagnies artistiques**

Les structures du théâtre 2,668 M€ : maintien du soutien couvrant l'ensemble des entités composant l'offre de spectacle vivant labellisé par l'Etat et le CADO.

L'aide apportée aux associations et aux partenaires : 1,649 M€ dont :

- **Les subventions à l'Astrolabe et à Polysonik**, qui s'établissent à 0,595 M€ en vue de poursuivre la structuration des musiques actuelles
- **Les subventions aux structures conventionnées** (0,580 M€) telles que le 108, musique et équilibre, Orléans concert, musique municipale d'Orléans, ABCD.

Le réseau des médiathèques, (0,490 M€ hors frais de personnel) poursuit la modernisation de son projet et de son rapport aux usagers. Les actions culturelles s'y développent en partenariat avec les acteurs locaux artistiques, éducatifs et sociaux. Depuis 2023, son budget a évolué pour y rattacher le centre Charles Péguy qui relève de ce service depuis 2020.

Le conservatoire, (0,382 M€, hors frais de personnel), s'est engagé dans un nouveau projet valorisant les pratiques collectives, les nouvelles esthétiques artistiques, les partenariats renforcés avec les acteurs des musiques actuelles. A ce titre, il met en œuvre le projet DEMOS (0,154 M€) en partenariat avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et l'Orchestre symphonique d'Orléans. Le montant de recette prévu au budget 2024 pour ce projet s'élève à 0,126 M€.

Les archives municipales, (0,071 M€, hors frais de personnel). L'année 2024 verra la poursuite de la mise en œuvre de l'archivage électronique, et le développement internet de la ville (et particulièrement la numérisation des 20 dernières années d'archives du conseil municipal).

Le théâtre Gérard Philipe, (0,122 M€), poursuit sa programmation jeune public. Par ailleurs, il conforte son rôle d'accueil d'artistes en étape de créations.

La Collégiale Saint-Pierre le Puellier (0,052 M€) accueillera plusieurs expositions et poursuivra son partenariat avec l'ESAD.

LES MUSEES :

La politique muséale vise à accompagner le rayonnement de la ville d'Orléans et son développement touristique. Elle a également une vocation de proximité, de transmission de la connaissance de l'histoire de l'art en particulier auprès des enfants, des jeunes et des publics éloignés de la culture. Le développement de la pratique artistique, par la proposition d'ateliers est un axe fort de l'action des musées de même que de la construction d'un esprit curieux et critique au travers de la découverte des œuvres par les actions culturelles et les visites thématiques.

Le budget 2024 évolue pour les musées compte tenu de leurs rattachements à la ville d'Orléans. Il est proposé à 1,465 M€ en fonctionnement (hors masse salariale) et à 1,033 M€ en investissement.

Le muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement :

En fonctionnement (0,807 M€, hors charges de personnel) :

Le MOBE fonctionnera en 3ème année pleine, il poursuivra une mission de transmission de la culture scientifique et de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Il s'associera aux partenaires de culture scientifique du territoire pour développer le lien aux différents publics et l'attractivité de l'établissement.

Les dépenses d'investissement sont proposées à hauteur de 0,115 M€ et concernent essentiellement des investissements courants ainsi que de la restauration des collections.

Le Musée des Beaux-Arts :

Le Musée des Beaux-Arts a engagé un programme de nouvel accrochage des collections dès l'année 2016. Le deuxième étage (collections allant du XVIème au XVIIème siècle), le premier étage (collections du XVIIIème siècle), puis les entresols (collections du XIXème siècle) ont été réalisés.

En fonctionnement (0,578 M€ hors charges de personnel) :

Les expositions :

Un crédit de 0,256 M€ est inscrit au budget primitif 2024 afin de réaliser 4 expositions au Musée des Beaux-Arts :

- Une exposition Guido Reni, peintre, fresquiste et graveur italien de la période baroque (0,130 M€),
- Une exposition des dessins hollandais (0,076 M€),
- Une exposition consacrée à Johan Creten considéré comme l'un des précurseurs de l'introduction de la céramique dans l'art contemporain (0,035 M€),
- Une exposition Berthe Morisot cofondatrice et doyenne du mouvement d'avant-garde que fut l'impressionnisme (0,015 M€).

En investissement, un montant de 0,858 M€ est inscrit avec principalement :

- des études de programmations, diagnostics, ainsi que la rémunération du mandataire chargé des travaux de restructuration pour le musée des Beaux-Arts (0,500 M€),
- l'enrichissement et la restauration des collections (0,180 M€),
- des dépenses d'équipements et d'aménagement (0,146 M€).

Une recette d'investissement est inscrite pour 0,060 M€ dans le cadre d'une subvention de l'Etat au titre de l'enrichissement des collections.

Le Musée historique :

En fonctionnement (0,080 M€ hors charges de personnel) :

Un crédit de 0,017 M€ est inscrit pour les expositions NFT et sur le Japon. Les autres dépenses de fonctionnement correspondent principalement à des dépenses de fluides et d'entretien (0,032 M€) ainsi qu'à des dépenses de gestion courante (0,031 M€).

En investissement, un budget de 0,060 M€ est prévu pour l'acquisition et la restauration des collections compensé par une recette de 0,020 M€.

Le budget d'investissement

Le montant du **budget d'investissement hors musées pour l'année 2024 s'élève à 6,2 M€** en dépenses.

Les principaux investissements concernent :

- La poursuite du projet de travaux au conservatoire de musique, danse, théâtre et le renouvellement du parc d'instruments dont les pianos pour 1,538 M€
- Des travaux de restauration sur le site de Notre Dame de Recouvrance pour 1,250 M€
- La prestation de l'AMO, les indemnités de concours pour les candidats non retenus, la 1ère moitié des honoraires de la Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la nouvelle SMAC pour 0,905 M€
- Des matériels et mobiliers dans les médiathèques, permettant un meilleur accueil du public, ainsi que les acquisitions permettant le renouvellement des collections pour 0,545 M€
- La prise en charge des grosses réparations dans les bâtiments culturels pour 0,450 M€
- Un programme portant sur les monuments historiques pour 0,420 M€
- La restauration l'aménagement et des équipements pour 0,308 M€
- Une enveloppe pour le remplacement de divers équipements pour 0,151 M€
- La mise en place de l'œuvre Jean Zay au parc Pasteur pour 0,150 M€
- La restauration de l'église Saint Euverte pour 0,075 M€

ARCHEOLOGIE :

Des crédits sont inscrits au titre des interventions du service archéologique qui se voit confier des opérations de diagnostic et de fouilles pour les opérations menées par la Ville ou à des demandes d'aménageurs. C'est ainsi, qu'au titre de l'année 2024, sont inscrits en fonctionnement 0,192 M€, et en investissement 0,114 M€.

Les recettes de prestations archéologiques inscrites pour 2024 représentent un montant de 1,357 M€ (diagnostics et redevance archéologique) dont 1,311 M€ dans le cadre du marché de l'hôpital Porte-Madeleine.

II. Le soutien à l'emploi et au commerce

A) Le soutien au Commerce

Le budget en fonctionnement représente 0,865 M€ avec des actions en faveur des artisans et commerçants sédentaires et non sédentaires suivantes :

- l'animation du centre-ville et des polarités des quartiers des animations régulières et nouvelles (Fête du tri, St Valentin, Grand Piano Festival, course de garçons de café, les braderies d'été et d'hiver...) pour 0,069 M€,
- des frais de gestion locative et taxes foncières des locaux commerciaux situés dans les rues des Carmes, de Bourgogne, St Jean, Place de Gaulle, Halles Châtelet... pour 0,666 M€,
- les subventions versées aux associations dont les Vitrines d'Orléans et l'UMIH (0,050 M€),
- la communication sur les animations avec des visuels (papier, numérique...) pour 0,045 M€,
- participation à des salons professionnels (0,013 M€),
- entretien courant des locaux des Halles Châtelet dont la Ville est propriétaire (0,010 M€),
- la mesure de l'attractivité de la Ville à travers les comptages de flux et des enquêtes (0,010 M€).

Par ailleurs, les cellules commerciales dont la Ville d'Orléans est propriétaire généreront 0,335 M€ en recettes.

Le budget en investissement représente 11,7 M€ avec les projets suivants :

- Des acquisitions foncières et de fonds commerciaux :
 - dans les Halles Châtelet (9,967 M€) étant précisé que ce montant comprend l'acquisition des locaux Galerie Lafayette Homme dans l'attente de la date de signature qui pourrait finalement intervenir fin 2023
 - dans la galerie marchande Rive de Loire (0,900 M€),
 - dans le secteur des Carmes (0,210 M€)
- Les opérations de VRD pour la mise en place de Halles Provisoires (0,500 M€).
- Des travaux nécessaires aux cellules dont la Ville est propriétaire (0,120 M€),

B) Une politique en faveur de l'insertion professionnelle

Les actions en matière d'emploi sont maintenant de la compétence de la Métropole. La ville reste néanmoins attentive aux activités de la Maison de l'Emploi et aux opérations menées sur le territoire en soutenant matériellement les Rendez-vous de l'emploi organisés dans les quartiers et l'évènement « 2000 emplois – 2000 sourires ».

Les crédits inscrits au budget 2024 permettront de continuer à soutenir financièrement l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,033 M€).

III. La promotion du territoire et le label Ville d'Art et d'Histoire

Dans le cadre de la convention signée en 2009 entre la ville et le Ministère de la Culture, le service Ville d'art et d'histoire propose toute l'année des actions de valorisation du patrimoine orléanais. Le service cherche à toucher le public local (Orléans et Métropole) mais aussi extérieur pour montrer l'intérêt et la richesse de l'histoire et des architectures de la ville. Ville d'art et d'histoire travaille en partenariat avec l'Office de Tourisme pour promouvoir le territoire.

En 2024 (0,051 M€ - fonctionnement), le service proposera au grand public trois programmes saisonniers (automne, printemps, été) composés de visites guidées, d'activités pour les enfants et de promenades commentées. Le patrimoine sportif sera particulièrement à l'honneur au printemps. Des visites et activités seront également organisées, comme chaque année, dans le cadre des événements locaux (fêtes de Jeanne d'Arc, JANE) et nationaux (Journées Européennes du Patrimoine, Rendez-vous au jardin, etc).

Une offre éducative est également mise à la disposition des enseignants. Le service Ville d'art et d'histoire proposera un ensemble de visites thématiques adaptées à l'âge des enfants. Un travail de mise à jour des visites et de création de nouveaux ateliers est prévu en 2024.

Le service Ville d'art et d'histoire accompagne également, sur demande, les services de la ville qui souhaitent des visites spécifiques ou travaillent à des projets patrimoniaux. Pour 2024, des partenariats sont déjà en réflexion avec l'Hôtel Cabu (atelier pour les enfants) ou encore les archives municipales et métropolitaines (publication autour du sport).

En 2024, se poursuivra par ailleurs le travail de renouvellement du label Ville d'art et d'histoire. Le dossier sera remis à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (relevant de la Drac) pour être examiné en octobre 2024.

Une partie des crédits (0,014 M€ - investissement) est destinée à poursuivre l'enrichissement du fond documentaire, ainsi que le renouvellement des activités à destination du public scolaire et du jeune public en général. La numérisation 3D d'édifices emblématiques de la ville continuera. Le service travaillera à une meilleure intégration de ces contenus numériques à l'application Destination Orléans et au site internet de la ville.

Les recettes prévues (0,018 M€) résultent des visites scolaires (établissements hors Orléans) et des encaissements des visites adultes commercialisées à l'Office du Tourisme. Des demandes de subvention seront également déposées à la Drac et à la Région.

IV. Les principaux événements et animations prévus en 2024

LE FESTIVAL DE LOIRE

La 12^{ème} édition du Festival de Loire se déroulera en septembre 2025.

En 2024, la Ville d'Orléans relancera les consultations pour les marchés de « Scénographie, direction artistique et réalisation technique » et du « Rassemblement de bateaux » des prochaines éditions. Un budget est prévu pour le paiement des premiers acomptes des marchés et l'organisation de la procédure de marchés publics, soit 0,525 M€.

Un budget de 0,025 M€ est également prévu pour les besoins en communication de l'événement avec la conception de la prochaine affiche de la manifestation et la réalisation des premiers documents de promotion.

BATEAU « INEXPLOSIBLE » :

Le budget de fonctionnement présenté pour 2024 s'établit à 0,035 M€ et concerne principalement :

- la mise en sécurité du bateau en cas de crue
- l'entretien courant annuel du bateau
- les assurances du bateau
- diverses dépenses d'entretien et de matériels

Les recettes (0,015 M€) concernent les loyers dus de l'Inexplosible et le remboursement des charges (fluides et autres) par l'exploitant ainsi que la quote-part de l'assurance remboursée par l'exploitant.

En investissement, le budget 2023 prévoit une enveloppe de 0,030 M€ pour l'ensemble des travaux à réaliser sur l'Inexplosible.

L'ANIMATION DES QUAIS

Entre juin et septembre 2024, la Mairie proposera un programme d'animations tout public sur les quais de Loire : expositions, concerts en plein air, spectacles jeune public, activités sportives. Cette programmation sera organisée en lien avec les acteurs orléanais et les associations locales.

Une nouvelle exposition photographique sera proposée sur la promenade des quais ainsi qu'une nouvelle saison de la Fête des Duits.

L'appel à projet de la guinguette des bords de Loire a été attribué en 2022 à la SAS NEUF PARFAIT pour 3 saisons estivales.

Le budget alloué à l'animation des quais s'élève à 0,157 M€ en fonctionnement et 0,010 M€ en investissement.

LES FETES DE JEANNE D'ARC

La Ville célébrera en 2024 le 595^{ème} anniversaire de la délivrance d'Orléans du 29 avril au 8 mai 2024 avec les temps forts incontournables que sont la Cérémonie de remise de l'épée suivie de l'entrée de Jeanne d'Arc Porte Bourgogne le 29 avril et de la chevauchée de Jeanne d'Arc le 1^{er} mai ; ces manifestations sont portées par l'association Orléans Jeanne d'Arc.

Le 7 mai, à l'issue de la cérémonie de remise de l'étendard, sera présenté le nouveau son et lumière créé pour l'occasion, suivi du Set électro sur le parvis du Théâtre d'Orléans.

Le 8 mai fera place aux traditionnels hommages à Jeanne d'Arc, au défilé militaire et cortège commémoratif.

Quant au Marché médiéval, il se tiendra du dimanche 5 au mercredi 8 mai et le campement médiéval à la Source, reviendra sur le lieu de la Clairière pour sa 8^{ème} édition.

Ainsi le budget 2024 s'établit à 0,807 M€ en dépenses, le montant prévisionnel des recettes étant fixé à hauteur de 0,087 M€.

Le budget d'investissement s'élève à 0,093 M€ pour le remplacement des pavillons de la rue Jeanne d'Arc, la rénovation de la Porte Bourgogne et le financement du spectacle Son et lumière 2024 qui sera projeté de mai à début septembre 2024.

LES FESTIVITES DU 14 JUILLET

En 2024, les festivités se dérouleront le samedi 13 juillet autour d'un feu d'artifice sonorisé sur les têtes du Pont de l'Europe, mutualisées entre St-Pryvé St-Mesmin, St-Jean de la Ruelle et la Ville d'Orléans, lequel serait suivi d'un bal populaire animé par un orchestre sur l'esplanade de la tête nord du Pont de l'Europe. La programmation se poursuivra le dimanche 14 juillet 2024 dans le centre-ville d'Orléans par la présence de fanfare et spectacles de rue.

Afin d'avoir une projection sur plusieurs années, il est envisagé de reconduire la convention de groupement de commande avec les 2 autres communes voisines pour une durée de 2 ou 3 ans. Cela permettra d'avancer le processus de création et de simplifier la passation des marchés publics. Il est proposé que les budgets mutualisés pour le feu d'artifice et les coûts techniques du bal restent identiques à ceux de 2023.

Le budget dédié au 14 juillet s'élève à 0,076 M€. Un budget supplémentaire a été alloué pour le financement des notes de calcul pour chaque structure installée lors de l'évènement (nouvelle réglementation fixée par l'arrêté du 25 juillet 2022).

LE MARCHE DE NOËL

Faisant suite à l'expérience 2023, le marché de Noël 2024 permettra de continuer à renforcer la qualité commerciale de la manifestation et également d'enrichir l'attractivité commerciale du centre-ville pour cette fin d'année.

Aussi, pour une meilleure attractivité, le pôle « transition écologique » sera repositionné au cœur de l'évènement sur la place du Martroi. Cette dizaine de chalets sera dédiée, en alternance, d'abord à l'économie sociale et circulaire, la réparation, la customisation, puis dans un second temps à la production locale. De plus, l'artisanat et la création orléanaise et régionale seront maintenus sur la place du Martroi. Le tout sera complété par des chalets de revente afin d'assurer l'équilibre financier de cette manifestation.

Un pôle alimentaire réduit dans « un esprit village » sera installé place de la République, il sera accompagné d'une belle scénographie et d'un manège attractif. Cette adaptation du projet permettra d'être plus en interaction avec les commerçants sédentaires et peut-être de s'exonérer de la mise en place d'une zone récréative.

Par ailleurs, une attractivité spécifique sera recherchée sur la place de Loire par la mise en place d'un pôle dédié aux loisirs. Manèges ou attractions en rapport avec le thème retenu permettra d'attirer les badauds jusqu'à la partie basse du centre-ville. Les propositions de restauration seront assurées par les commerçants de la place (le projet de cette place sera revu si la place est occupée par le transfert temporaire des commerçants des halles Châtelet).

Le budget en dépenses de la manifestation s'établit à 0,373 M€ avec un montant prévisionnel de recettes revalorisées de + 2% pour atteindre 0,225 M€.

Villes jumelles et relations internationales

Pour le mandat 2020-2026 en matière de relations internationales, les orientations suivantes ont été définies :

- Connecter les priorités d'Orléans notamment environnement, développement durable, biodiversité, transition écologique/énergétique, économie et jeunesse avec celles de ses villes jumelles européennes.
- Positionner Orléans dans les réseaux d'influence européens et internationaux en valorisant l'expertise et le savoir-faire du territoire.
- Promouvoir la francophonie et le français, vecteurs de rayonnement et d'influence, en développant des partenariats concrets inscrivant Orléans comme une des capitales de la Francophonie.
- Renforcer la coopération avec Parakou (Bénin) et valoriser l'expertise développée dans le cadre de ce partenariat.
- Travailler en réseau et développer des synergies avec les acteurs du territoire et les services de la Mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole.

Dans ce cadre les orientations fixées pour 2024 sont les suivantes :

- Développer avec nos villes jumelles, et plus particulièrement européennes, des projets communs, concrets et bénéfiques pour notre territoire et nos citoyens tout en mobilisant et soutenant le développement international des acteurs locaux vers nos villes jumelles. Les projets devront plus particulièrement s'inscrire dans 3 domaines : développement durable, environnement, biodiversité, transition écologique/énergétique, économie et jeunesse.
- Poursuivre le renforcement du partenariat avec Münster (Allemagne) avec la mise en œuvre d'actions concrètes et réciproques autour de la jeunesse, la mobilité et le développement durable telles que validées par les deux villes lors du forum de la mobilité qui s'est tenu à Münster du 23 au 26 juin 2022. Ces actions seront mises en place avec l'appui d'un Volontaire Franco-Allemand et en recherchant des financements auprès notamment de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (O.F.A.J) et du Fonds citoyen Franco-Allemand.
- Organiser des célébrations pour le 30^{ème} anniversaire du jumelage avec Lugo.
- Poursuivre notre action de solidarité internationale à travers le partenariat Orléans-Parakou avec l'appui des partenaires financiers (Agence Française de Développement, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Conseil Régional du Centre Val de Loire), en lui donnant plus de visibilité au niveau local, national et international et en utilisant l'expertise développée pour faire rayonner Orléans.
- Favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde et contribuer à leur insertion professionnelle en les aidant dans leurs recherches de stages internationaux avec nos villes jumelles et les acteurs jeunesse du territoire (C.R.I.J, Université, Maison de l'Emploi...).
- Faire d'Orléans et de sa Métropole un territoire qui compte sur la scène internationale notamment en valorisant l'expertise orléanaise et en renforçant la présence d'Orléans dans les réseaux des collectivités territoriales intervenant à l'international tels que l'A.F.C.C.R.E et C.U.F.
- Développer des projets concrets sur la francophonie avec nos villes jumelles de Parakou et de la Nouvelle Orléans et d'autres villes francophones dans le monde et s'inscrire dans les réseaux sur la Francophonie (ex : A.I.M.F). Rechercher des financements notamment auprès de l'A.I.M.F, du Ministère des Affaires Etrangères.
- Poursuivre les partenariats engagés avec la Ligue de Protection des Oiseaux et Beauval Nature.

Pour atteindre les objectifs fixés, il est proposé d'inscrire un budget global pour 2024 :

En fonctionnement :

- en dépenses 0,260 M€ contre 0,245 M€ au budget 2023 soit une hausse de 6%. Cette hausse s'explique principalement par l'inscription de crédits dans le cadre de l'action eau du partenariat Orléans Parakou qui va entrer dans sa phase finale.
- en recettes de 0,145 M€ contre 0,064 M€ au budget 2023. Cette hausse de 0,081 M€ du montant de recettes correspond aux soldes des subventions AFD et Agence de l'eau Loire Bretagne qui doivent être perçus dans le cadre de l'action eau du partenariat Orléans Parakou.

SOUTIEN A LA POLITIQUE EVENEMENTIELLE

Le budget de fonctionnement (0,059 M€) sera consacré aux animations proposées sur l'espace public en lien avec les commerçants (Fête du tri), et aux initiatives permettant de faire vivre le centre-ville et les quartiers.

Le partenariat avec les élèves de l'Ecole de l'Image des Gobelins de Paris qui, depuis 2018, permet de proposer au public un son et lumière sur la cathédrale, est réitéré. Depuis 2020, nous comptons sur la participation des élèves du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, qui composent les musiques des créations visuelles.

Enfin ce budget nous permet de soutenir les initiatives locales et associatives lorsque le prêt du matériel n'est pas possible ou limité lors des périodes denses en manifestations.

COMMEMORATIONS – MEMOIRE

Le budget de fonctionnement de la politique Mémoire est de 0,107 M€.

Les actions prévues en 2024 seront les suivantes :

- les cérémonies patriotiques traditionnelles et exceptionnelles à l'occasion d'anniversaires,
- Célébration du 80^e anniversaire de la Libération d'Orléans avec une manifestation de grande envergure (bal, défilé de véhicules...) avec un budget dédié à hauteur de 0,050€
- Rénovation des bornes Patton pour le 80^e anniversaire de la Libération d'Orléans
- la poursuite du partenariat dans les actions menées par les associations de Mémoire et d'anciens combattants,
- la poursuite du travail pédagogique sur les noms de rues en lien avec Orléans Proximité : ajout sur les noms des plaques de rues des fonctions des personnalités ainsi que les dates de naissance et décès,
- l'hommage aux anciennes personnalités orléanaises

Les associations des anciens combattants sont soutenues financièrement pour un montant de 0,028M€.

En investissement,

0,150 M€ sont proposés pour la poursuite de restauration ou la création de monuments et stèles commémoratifs (0,008 M€) ainsi que pour la réalisation de projets mémoriels (0,142 M€).

PARTIE III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

I. Orléans au rendez-vous de la transition écologique et énergétique

Depuis bientôt 20 ans, la Ville s'est engagée de manière forte dans la transition environnementale. Le Développement Durable s'inscrit comme le fil directeur de tous les projets. Si la transformation de l'intercommunalité en Métropole a fait évoluer le périmètre des compétences de la Ville et par voie de conséquence, le montant des inscriptions budgétaires, Orléans n'en demeure pas moins un acteur à part entière, elle accompagne la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial d'Orléans Métropole et poursuit ses politiques volontaristes afin de lutter contre le dérèglement climatique, préserver la nature, consommer responsable, prévenir les risques et sensibiliser les Orléanais.

II. Préparer l'avenir et devenir un territoire résilient

- **Produire de l'énergie renouvelable**

En ligne avec les objectifs définis par le Plan Climat Air Energie Territorial d'Orléans Métropole, la ville d'Orléans s'engage, avec la SPL Orléans Energie, dans la poursuite du développement des énergies renouvelables via le déploiement d'un plan de solarisation de son patrimoine. Une enveloppe (0,140 M€) prolonge le développement d'infrastructures en toitures, sur ombrières ou sous la forme de fermes photovoltaïques.

- **Continuité écologique et préservation de la ressource en eau**

Orléans soutient financièrement des actions pour la protection et l'entretien des berges du Loiret et du bras des Montées (0,005 M€). Orléans est par ailleurs, membre d'associations nationales agissant dans les champs du développement durable (0,006 M€).

En 2022, la ville d'Orléans s'est engagée en faveur de la biodiversité au travers de la signature de deux conventions de partenariat, avec le Zoo de Beauval d'une part et la Ligue de Protection des Oiseaux d'autre part. Le partenariat se poursuit en 2024 avec une inscription de 0,070 M€.

Bien que la compétence eau potable soit désormais métropolitaine, la ville continue à être vigilante sur la protection des captages d'eau afin d'assurer une qualité constante et une eau accessible à tous. Par ailleurs, le réseau d'eau potable d'Orléans est l'un des plus performants.

- **Prévenir les Risques Majeurs et se préparer à la gestion de crise**

Orléans poursuit son engagement dans sa politique de réduction de vulnérabilité et d'amélioration de sa résilience via le déploiement de sa réserve communale de sécurité civile (0,001 M€). Orléans est par ailleurs membre du CEPRI et de l'Etablissement Public Loire (0,020 M€) et travaille en partenariat étroit avec ces organismes pour renforcer la résilience du territoire.

La question des risques associée à la présence de carrières souterraines continue à être instruite au travers d'un conventionnement avec les spéléologues du Loiret (0,005 M€) et le provisionnement en vue de réaliser des études géotechniques ou des travaux de comblement des cavités (0,100 M€).

Par ailleurs, suite à la découverte d'une carrière faubourg St Vincent, aux dimensions particulièrement notables, des travaux de comblement des zones à risques ont été engagés en 2023 et se poursuivent en 2024 (0,100 M€). En investissement, un dispositif de soutien aux propriétaires riverains de carrière permettrait d'assurer la prise en charge partielle des travaux de comblement (0,100 M€). Dans la continuité de la gestion des risques majeurs et du Plan communal de secours, il est proposé une enveloppe pour finaliser le financement du poste de commandement de crise à hauteur de 0,030 M€.

Des dépenses récurrentes sont également proposées (alertes météo, pièces panneau info-crue, équipements de travail...).

En 2024, les travaux de renforcement et de comblement des vides du sous-sol de la rue de Bourgogne se poursuivent pour assurer la stabilité de la voirie (0,995 M€).

III. Sensibiliser les Orléanais pour les rendre acteurs du changement

La Ville d'Orléans va accompagner le déploiement de démarches de mobilisation territoriale autour des enjeux de la transition (0,114 M€). Cette enveloppe visera à accompagner le territoire de la ville d'Orléans dans la mise en œuvre de projets opérationnels via l'animation de temps de travail, l'organisation de réunions thématiques associant des experts externes et la mise en œuvre d'ateliers pratiques avec les habitants.

La gestion du rucher pédagogique du Jardin des Plantes (0,004 M€) et le soutien aux associations (0,006 M€) seront assurés.

La mise en œuvre d'un plan d'actions Nature en ville vise à accompagner des projets innovants, permettant de lier végétalisation et services rendus par la nature comme la réduction des effets d'ilôt de chaleur (0,030 M€).

PARTIE IV : PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2024 PAR GRANDES MASSES

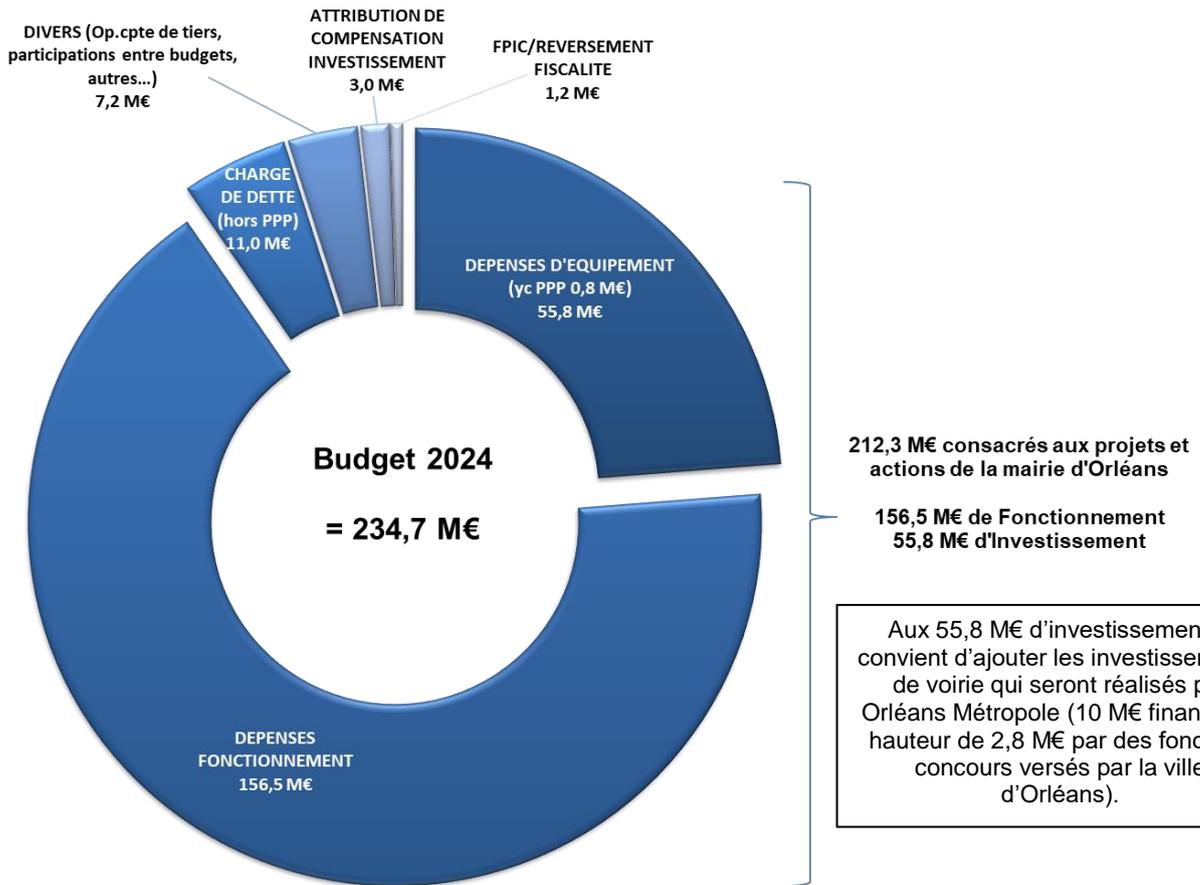
INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024
RECETTES CUMULEES	60,3 M€	80,0 M€
dont recettes réelles	25,8 M€	46,3 M€
dont recettes d'ordre	34,5 M€	33,7 M€
DEPENSES CUMULEES	60,3 M€	80,0 M€
dont dépenses réelles - équipement (hors PPP et av. s/marchés)	35,0 M€	55,0 M€
dont Attribution de compensation investissements	3,6 M€	3,0 M€
dont avances sur marchés	0,5 M€	0,0 M€
dont autres dépenses réelles	2,9 M€	3,9 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	10,6 M€	9,6 M€
dont dépenses d'ordre	7,7 M€	8,6 M€
FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024
RECETTES CUMULEES	185,9 M€	195,5 M€
dont recettes réelles	179,6 M€	188,4 M€
dont recettes d'ordre	6,2 M€	7,1 M€
DEPENSES CUMULEES	185,9 M€	195,5 M€
dont dépenses réelles	152,9 M€	163,3 M€
dont dépenses d'ordre	33,0 M€	32,2 M€
DEP/ REC REELLES CUMULEES	205,5 M€	234,7 M€
TOTAL 2 SECTIONS	246,2 M€	275,5 M€

Le budget élaboré pour 2024 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de **234,7 M€** :

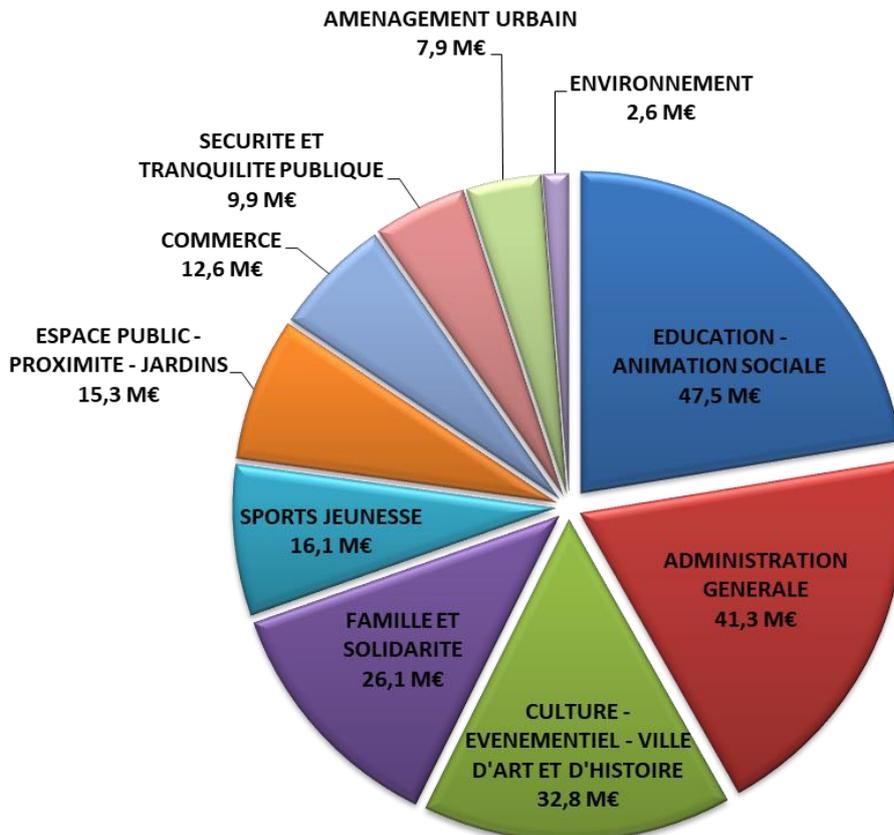
- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 163,3 M€
- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 188,4 M€
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 71,5 M€
 - dont 55 M€ de dépenses réelles d'équipement
 - dont 9,6 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)
- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 46,3 M€.

Le budget consolidé 2024 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 25,2 M€ et de 22,2 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 12,6 M€ après remboursement de la dette montant en stabilité par rapport au budget primitif 2023.

BUDGETS PRIMITIFS 2024	Budget principal	Budget annexe activités spécifiques	Budget annexe animation sociale	CUMULS
Recettes de gestion (1)	183,0 M€	0,7 M€	4,8 M€	188,4 M€
Dépenses de gestion (2)	155,2 M€	0,5 M€	4,8 M€	160,6 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	27,7 M€	0,1 M€	0,0 M€	27,9 M€
Frais financiers / PPP (4)	2,6 M€			2,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€			0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€			0,0 M€
Epargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	25,0 M€	0,1 M€	0,0 M€	25,2 M€
Attribution de compensation investissement (9)	3,0 M€			3,0 M€
Epargne brute corrigée AC inv (10) = (8) - (9)	22,0 M€	0,1 M€	0,0 M€	22,2 M€
Remboursement de capital (11)	9,6 M€			9,6 M€
Epargne disponible (12) = (10) - (11)	12,5 M€	0,1 M€	0,0 M€	12,6 M€



Les 212,3 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Les 3 priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- **La santé** : parce que nous sommes tous préoccupés par le manque de médecins généralistes comme de spécialistes
- **La sécurité** : parce qu'après une baisse de la délinquance depuis 2001, la situation a tendance à stagner avec une remontée des agressions physiques
- **L'environnement** : faire d'Orléans une ville jardin et la première ville décarbonnée de France

Dans ce contexte, le budget 2024 de la Ville d'Orléans sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuivra un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour maintenir l'autofinancement et continuer d'investir tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de répondre aux attentes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir malgré l'instabilité de l'environnement économique et financier.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion courantes (1)	179,0 M€	183,0 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	149,7 M€	155,2 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	29,3 M€	27,7 M€
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,002 M€	0,002 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (6)	2,5 M€	2,6 M€
Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)	26,7 M€	25,0 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,0 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	23,1 M€	22,0 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)	10,6 M€	9,6 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	12,5 M€	12,5 M€
Dépenses d'investissement	38,3 M€	58,7 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt et av. sur marchés)	34,9 M€	54,8 M€
Recettes d'investissement	25,8 M€	46,3 M€
dont Emprunts et dettes assimilées	17,1 M€	37,1 M€
dont Cessions	0,3 M€	0,3 M€
dont FCTVA	3,7 M€	4,0 M€
dont Subventions d'investissement (yc forfait post stationnement)	1,1 M€	1,7 M€

I. La section de fonctionnement

A) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en évolution de 3,9 M€ par rapport au budget primitif 2023 : elles s'élèveront à 183 M€.

A périmètre constant (hors transferts de compétences, mission petite enfance et Festival de Loire), les recettes sont en hausse de 4,5 M€ par rapport au budget primitif 2023.

L'évolution des recettes est principalement issue des recettes de fiscalité. Ces dernières sont anticipées à + 4 % (sans augmentation des taux et par le seul effet de l'évolution indiciaire des bases fiscales) par rapport aux recettes notifiées 2023.

En 2024, plusieurs changements de périmètres viennent perturber la comparabilité entre budgets : petite enfance désormais intégrée au budget principal de la Ville et retour des compétences Musée, complexe du Baron et Parc Floral dans le giron de la Ville d'Orléans.

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evol BP24 / BP23	
Impôts ménages (yc rôles)	96,3 M€	98,8 M€	2,4 M€	2,5%
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€	0,0%
Dotations de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€	0,0%
Dotation Globale de Fonctionnement	25,9 M€	26,5 M€	0,5 M€	2,0%
Compensations (ménages, économiques)	2,5 M€	3,3 M€	0,8 M€	32,1%
Droits de mutation	5,0 M€	5,0 M€	0,0 M€	0,0%
Autres recettes	32,4 M€	33,1 M€	0,7 M€	2,3%
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	178,6 M€	183,0 M€	4,5 M€	2,5%
Transferts de compétences et missions		-0,1 M€	-0,1 M€	
Attributions de compensations impact transferts		3,5 M€		
Parc Floral		0,7 M€		
Petite enfance - recettes		6,0 M€		
Petite enfance - Refacturation masse salariale et convention		-8,9 M€		
Musées - MADS		-1,6 M€		
Musées - recettes		0,2 M€		
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	178,6 M€	183,0 M€	4,4 M€	2,5%
Festival de Loire	0,5 M€	0,0 M€	-0,5 M€	-0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement	179,0 M€	183,0 M€	3,9 M€	2,2%

Les évolutions sont détaillées dans la suite du rapport.

1) La fiscalité directe locale

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale d'Orléans demeureront inchangés en 2024. L'évolution du produit fiscal 2024 résultera de la seule évolution indiciaire des bases fiscales.

A noter : Depuis 2021, dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la commune d'Orléans perçoit désormais la part de taxe foncière sur le foncier bâti auparavant perçue par le Département.

L'évolution attendue de bases fiscales

Stables depuis 1996, les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2024.

L'évolution du produit fiscal sera donc liée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2024 à 4 %.

Pour mémoire, et conformément à l'article 1518 bis du code général des impôts, les valeurs locatives qui servent de bases fiscales, sont indexées chaque année par rapport à l'évolution des prix à la consommation observée entre novembre n-2 et novembre n-1. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à + 4 %.

Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2024

En matière de taxe foncière : le taux de 48,37 % (29,81 % taux communal historique + 18,56 % taux hérité du Département) est inchangé depuis 1996 et il restera inchangé en 2024.

Il est rappelé également que les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Logements sociaux	15 013	15 015	15 239	15 328	15 398	15 529	15 584	15 452	15 493	15 638	15 511	15 499	15 617
Evolution / N-1	76	2	224	89	70	131	55	-132	41	145	-127	-12	118
Evolution / 2001	1 101	1 103	1 327	1 416	1 486	1 617	1 672	1 540	1 581	1 726	1 599	1 587	1 705
Taux SRU	28%	28%	28%	28%	28%	28%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	27%

En matière de taxe d'habitation : la recette attendue correspond à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires au taux de 20,99 % inchangé depuis 1996. Compte tenu de son entrée dans la liste arrêtée par Décret, des zones dites « tendues », la Ville d'Orléans ne percevra plus la THLV, qui est remplacée par la Taxe

sur les Logements Vacants perçue par l'Etat. La recette correspondante est compensée à hauteur des recettes perçues en 2023.

Le produit fiscal attendu en 2024

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2024 est estimé à 98,561 M€ :

- Taxe foncier bâti : 96,010 M€
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 2,459 M€
- Taxe foncier non bâti : 0,092 M€

Les rôles supplémentaires, destinés à rectifier, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation, les insuffisances d'évaluation résultant du défaut ou de l'inexactitude des déclarations incombant aux contribuables sont anticipés à 0,200 M€.

2) Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont proposées en progression par rapport au montant notifié en 2023, pour s'établir à 3,3 M€. En effet, suite à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, 0,8 M€ sont inscrits au titre des compensations pour 2024.

En 2024, les compensations fiscales correspondront à une compensation sur le foncier bâti de 2,5 M€ ainsi qu'à une compensation sur la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Au global, le produit fiscal élargi (impôts, compensations, rôles supplémentaires et complémentaires) est attendu en évolution de 3,6 % soit + 3,550 M€ par rapport au produit estimé 2023 (98,5 M€).

En K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	estimé 2023	BP 2024	Evol° BP 24 / estimé 23	
Impôts locaux (TH/TF)	80 515	80 427	80 972	82 365	83 879	85 170	87 665	90 120	95 716	98 561	3,0%	2 845
Compensations	2 852	2 586	2 977	2 967	3 234	3 433	2 136	2 498	2 597	3 302	27,2%	705
Rôles supplémentaires	311	376	365	758	565	451	319	87	200	200	0,0%	0
Prod. Fiscal élargi	83 679	83 389	84 314	86 090	87 678	89 053	90 120	92 705	98 513	102 063	3,6%	3 550

3) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)

La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement attendue en diminution de 0,1 M€ pour 2024 par rapport au montant perçu en 2023.

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle d'environ 9,5 M€.

Dotation globale de	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Dotation forfaitaire	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,7 M€	20,6 M€	20,4 M€	20,4 M€	20,4 M€	20,4 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,7 M€	5,1 M€	5,4 M€	5,7 M€	6,0 M€	6,0 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€							0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	25,4 M€	25,7 M€	25,9 M€	26,1 M€	26,6 M€	26,5 M€
Evolution		-4%	-15%	-26%	-30%	-29%	-29%	-28%	-28%	-27%	-26%	-26%
Perte de recette / an / N-1	-	-1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,3 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,4 M€	-0,1 M€
Perte de recette cumulée / an	-	-1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	-10,5 M€	-10,2 M€	-10,0 M€	-9,8 M€	-9,3 M€	-9,5 M€

En 2023, la dotation globale de fonctionnement a légèrement augmenté (+ 0,4 M€).

A ce stade, les modalités de distribution/éligibilité de l'enveloppe supplémentaire de DGF annoncée en loi de finances ne sont pas connues de manière certaine.

Budget 2024 – Rapport de présentation

Dans ce contexte et par prudence, la DGF 2024 est anticipée en légère baisse de 0,1 M€ avec une Dotation Forfaitaire et une Dotation de Solidarité Urbaine stable par rapport au montant perçu en 2023, dans l'attente des évolutions annoncées par le gouvernement.

Ainsi, au budget 2024, la dotation globale de fonctionnement est attendue à 26,5 M€ :

- Dotation forfaitaire 20,448 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine 6,003 M€

La Dotation Générale de Décentralisation

La Dotation Générale de Décentralisation versée au titre des services communaux d'hygiène et de santé est inscrite au budget 2024 pour 0,398 M€.

4) Les dotations communautaires

Les années 2018 et 2019 ont été caractérisées par la fixation des attributions de compensation définitives pour les transferts de compétences à Orléans Métropole.

A ce stade de la préparation du budget 2024, le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement s'établit à 18,224 M€ en évolution de + 3,543 M€ avec le retour dans le giron de la Ville d'Orléans des musées, du complexe du Baron (patinoire) et du Parc Floral.

La Commission Locale d'évaluation des charges transférées se réunira début 2024 pour fixer définitivement le montant des attributions de compensation issues de ce transfert de compétences.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, la Mairie versera à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 3,009 M€ en baisse de 0,594 M€ suite aux transferts de compétences rappelés ci-dessus.

A ce stade de la préparation du budget 2024, la dotation de solidarité communautaire s'établira, quant à elle à 1,7 M€, somme identique à 2023 et inchangée depuis 2008.

5) Les produits d'exploitation, les participations et les autres impôts et taxesLes produits des services et du domaine

Les **produits des services et du domaine** (16,652 M€) sont en baisse apparente de 8 M€ principalement suite au transfert de compétences et de la mission petite enfance et des musées avec la fin du remboursement des personnels mis à disposition, ainsi qu'au Festival de Loire. A périmètre constant, ces recettes sont en hausse de 0,6 M€.

	BP 2024	BP 2023	Ecart BP 24 / BP 23
Total produits des services et du domaine - Périmètre constant	10,831 M€	10,239 M€	0,6 M€
Refacturation personnel CCAS	3,253 M€	11,847 M€	-8,6 M€
Refacturation convention de gestion CCAS	0,500 M€	0,794 M€	-0,3 M€
Refacturation personnel mis à disposition - musées	0,000 M€	1,641 M€	-1,6 M€
recettes tarification musées	0,112 M€	0,000 M€	0,1 M€
recettes tarification Parc Floral	0,720 M€	0,000 M€	0,7 M€
recettes mission petite enfance	1,235 M€	0,004 M€	1,2 M€
Festival de Loire	0,000 M€	0,150 M€	-0,2 M€
Total produits des services et du domaine	16,652 M€	24,674 M€	-8,0 M€

Ces recettes concernent principalement :

- les rémunérations des agents affectés au CCAS qui sont remboursées à la Ville au coût réel. La ville perçoit aussi des remboursements d'indemnités journalières. En 2024, les sommes remboursées à la Ville représentent 3,253 M€,
- les remboursements de frais de personnel mis à disposition de la Métropole (0,291 M€), notamment dans le cadre des compétences transférées (sports principalement),
- Les remboursements de frais (1,712 M€) notamment dans le cadre de la refacturation des locaux mis à disposition, de la convention de gestion du CCAS et de prestations mutualisées (affranchissement, vacation médicale...), frais de gestion des forfaits post stationnement,

- les produits issus du domaine public (5,098 M€) : droits de stationnement sur voirie, concessions dans les cimetières... Ces produits sont inscrits en diminution (- 0,3 M€) par rapport au budget primitif 2023. Cette évolution s'explique essentiellement par une baisse des recettes de droits de stationnement
- les produits de tarification des services périscolaires, petite enfance, culturels ou sportifs (4,611 M€),
- la facturation d'étude du service archéologie sur le site de l'hôpital Porte-Madeleine ainsi que pour des fouilles (1,313 M€).

Les subventions de fonctionnement reçues

Les **subventions de fonctionnement** (7,066 M€) sont inscrites en augmentation de 4,558 M€ par rapport à 2023.

A périmètre constant, hors Festival de Loire (0,215 M€ en 2023) et hors transfert de compétences des musées (0,110 M€) et la mission de la petite enfance (4,656 M€), les subventions de fonctionnement sont stables :

- subventions de l'Etat (0,688 M€ dont 0,085 M€ au titre des musées transférés soit une baisse de 0,126 M€ à périmètre constant liée à la cité éducative) : emplois aidés, passeports biométriques et recensements, subvention pour les musées, le conservatoire ainsi que la subvention pour la cité éducative ;
- subventions de la région Centre (0,034 M€, stable à périmètre constant mais en baisse apparente de 0,055 M€ en raison du versement de la participation au Festival de Loire 2023 pour 0,080 M€ et de subventions au titre d'exposition au musée des Beaux-Arts) : coopération décentralisée, subventions au musée des Beaux-Arts dans le cadre d'expositions,
- subventions du département du Loiret (0,097 M€), en hausse de 0,032 M€ en raison de subvention au titre de la petite enfance (+ 0,072 M€) compensée par la subvention attribuée au festival de Loire en 2023 pour 0,040 M€ ;
- participations des communes et groupements (0,621 M€) : remboursement des frais de scolarisation et de restauration collective pour les enfants scolarisés à Orléans ainsi qu'une subvention de partenariat avec Parakou ;
- les participations d'autres organismes (5,626 M€ en hausse de 4,481 M€ en raison des recettes de prestation de service unique pour la petite enfance à hauteur de 4,584 M€) : subvention au club coups de pouce (participation du CCAS), partenariats dans le cadre des fêtes de Jeanne d'Arc (partenariats privés), les ALSH et le périscolaire versées par la CAF (0,8 M€).

Les autres produits de gestion

Les **autres produits de gestion** (1,617 M€) concernent :

- les revenus des immeubles (0,937 M€) : locations d'immeubles et de salles municipales,
- les redevances attendues pour l'utilisation des équipements appartenant au domaine public (0,560 M€) qui concerne la mise à disposition d'un terrain à Orléans Biomasse Energie.
- les recettes exceptionnelles (0,120 M€) : assurance sinistre, remboursement de frais médicaux,...

Les autres impôts et taxes

Les **autres impôts et taxes** (8,326 M€) concernent notamment :

- les droits de mutation (5 M€),
- la taxe sur la consommation finale d'électricité (2,250 M€),
- les produits des droits de place (0,626 M€),
- la taxe locale sur la publicité extérieure (0,450 M€).

B) Les dépenses de fonctionnement

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette tout en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré le contexte d'inflation et les évolutions subies.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Budget 2024 – Rapport de présentation

Néanmoins, le budget 2024 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :

- l'évolution du point d'indice et autres contraintes règlementaires concernant la masse salariale
- la hausse des taux d'intérêt
- les coûts encore élevés de l'énergie (notamment électricité) et l'inflation qui pèse sur les révisions de prix des marchés publics

Pour 2024, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 5,8 M€. A périmètre constant (hors transferts de compétences, mission petite enfance et Festival de Loire), les dépenses de fonctionnement sont présentées en évolution de 6,3 M€ par rapport au budget primitif 2023. Le détail des évolutions est présenté dans la suite du rapport.

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evol BP24 / BP23	
Charges à caractère général	36,2 M€	38,0 M€	1,8 M€	4,9%
Autres charges de gestion courantes	21,4 M€	21,6 M€	0,2 M€	1,0%
Charges de personnel	84,2 M€	88,5 M€	4,3 M€	5,1%
<i>Dt services communs</i>	9,6 M€	10,0 M€	0,4 M€	4,2%
Frais financiers	2,5 M€	2,6 M€	0,1 M€	3,6%
FPIC	1,2 M€	0,9 M€	-0,3 M€	-26,2%
Autres dépenses	0,4 M€	0,6 M€	0,2 M€	43,6%
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	146,0 M€	152,2 M€	6,3 M€	4,3%
Transferts de compétences et missions	4,5 M€	5,2 M€	0,7 M€	15,2%
<i>Petite enfance</i>		1,7 M€	1,7 M€	
<i>Reprise anim'Orléans</i>	2,9 M€	2,9 M€	0,1 M€	2,2%
<i>Subvention CCAS - Petite enfance</i>		-4,0 M€	-4,0 M€	
<i>Musées</i>	1,6 M€	2,4 M€	0,8 M€	46,8%
<i>Parc Floral</i>		1,5 M€	1,5 M€	
<i>Complexe du Baron</i>		0,5 M€	0,5 M€	
Dépenses réelles retraitées	150,5 M€	157,4 M€	6,9 M€	4,6%
Complément subvention CCAS		0,2 M€	0,2 M€	
Festival de Loire	1,9 M€	0,6 M€	-1,4 M€	-71,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	152,4 M€	158,1 M€	5,8 M€	3,8%

1) Les charges de personnel

Hors mesures exogènes, la collectivité entend contenir l'évolution de la masse salariale. Pour 2024, les augmentations représentent 5 % du BP 2023. Elles sont essentiellement dues aux augmentations réglementaires (3,4 %). Elles se composent de l'augmentation de la valeur du point (1,3 %), du Glissement-Vieillesse-Technicité (0,6 %), de la mise en place de 5 points d'indice supplémentaires pour chaque agent au 1^{er} janvier 2024 (0,9 %), de l'augmentation de la contribution CNRACL (0,4 %) et de la revalorisation des bas salaires (0,2 %).

Par ailleurs, cette année, la revalorisation du régime indemnitaire des agents se poursuit (0,6 %). La substitution de contrats de vacances par des contrats en CDD pour les animateurs de l'éducation mise en place en septembre 2023 induit également un surcote (0,4%).

Une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale sera de nouveau exigée en 2024 avec une attention particulière sur le recours aux heures supplémentaires.

Autres éléments notables, l'animation sociale devient un budget annexe au 1^{er} janvier 2024, et le Parc Floral est transféré à la Ville à compter du 1^{er} avril 2024.

		BP 2023	ATTERRISSAGE 2023	BP 2024	EVOLUTION BP24/BP23
Budget principal	hors animation sociale, hors parc floral,	85 820 377 €	87 456 837 €	90 251 907 €	4 431 530 €
Budget principal	Animation Sociale		2 120 000 €		
Budget principal	Parc Floral			1 065 000 €	1 065 000 €
TOTAL Budget principal		85 820 377 €	89 576 837 €	91 616 907 €	5 796 530 €
Budget Annexe	Animation Sociale			3 695 000 €	3 695 000 €

Budget 2024 – Rapport de présentation

Au 30 juin 2023, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

	Agents permanents		Agents non permanents		Autres		Total agents payés	
	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
TOTAL JUIN 2023	1 842	1 535,61	99	92,98	23	22	1 964	1 650,59

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élevaient aux montants suivants (données 2022) :

- Traitement de base :	37 676 226 €
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) :	457 657 €
- Régime Indemnitaires (RI) :	5 062 107 €
- Avantages en nature :	83 376 €
- Heures supplémentaires :	999 397 €
- Vacances :	2 339 959 €
- Prime de fin d'année :	1 534 155 €

2) Les charges de gestion : charges à caractère général et autres charges de gestion courante

La construction du budget 2024 poursuit l'objectif de contenir les charges à caractère général par rapport au budget 2023 en dehors des évolutions subies (hausse des coûts de l'énergie et masse salariale notamment).

Ainsi, en apparence les charges de gestion évoluent globalement de 0,3 M€ par rapport budget primitif 2023. A périmètre constant (hors transferts de compétences, mission petite enfance et Festival de Loire), les charges de gestion évoluent de + 2 M€ dont + 1,8 M€ au titre des charges à caractère général et + 0,2 M€ au titre des autres charges de gestion.

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Evol BP24 / BP23
Charges à caractère général - périmètre constant	36,2 M€	38,0 M€	1,8 M€
Transferts de compétences et missions	0,4 M€	3,0 M€	2,6 M€
<i>Petite enfance</i>		1,7 M€	1,7 M€
<i>Reprise anim'Orléans</i>	0,4 M€		-0,4 M€
<i>Musées</i>		0,7 M€	0,7 M€
<i>Parc Floral</i>		0,5 M€	0,5 M€
<i>Complexe du Baron</i>		0,1 M€	0,1 M€
Charges à caractère général retraitées	36,7 M€	41,0 M€	4,3 M€
Festival de Loire	1,9 M€	0,5 M€	-1,3 M€
Total charges à caractère général	38,5 M€	41,5 M€	3,0 M€
Autres charges de gestion courantes - périmètre constant	21,4 M€	21,6 M€	0,2 M€
Transferts de compétences et missions	2,4 M€	-0,6 M€	-3,1 M€
<i>Reprise anim'Orléans</i>	2,4 M€	2,9 M€	0,5 M€
<i>Subvention CCAS - Petite enfance</i>		-4,0 M€	-4,0 M€
<i>Musées</i>		0,001 M€	0,001 M€
<i>Parc Floral</i>		0,001 M€	0,001 M€
<i>Complexe du Baron</i>		0,4 M€	0,4 M€
Autres charges de gestion courantes retraitées	23,8 M€	21,0 M€	-2,8 M€
Complément subvention CCAS		0,180 M€	0,180 M€
Festival de Loire	0,022 M€	0,004 M€	-0,018 M€
Total autres charges de gestion courantes	23,8 M€	21,2 M€	-2,7 M€
Total charges de gestion	62,4 M€	62,7 M€	0,3 M€

L'évolution des charges à caractère général à périmètre constant (+ 1,8 M€) s'explique principalement par :

- Le coût de l'électricité pour + 0,328 M€
- Le coût de la DSP stationnement sur voirie pour + 0,339 M€
- L'organisation de l'étape du Tour de France pour + 0,300 M€
- L'entretien des bâtiments publics pour + 0,345 M€
- Le coût de la restauration scolaire pour + 0,197 M€
- La hausse de la taxe foncières pour + 0,121 M€
- L'organisation et la sécurité au titre du parcours de la flamme Olympique pour + 0,100 M€

- La hausse des charges locatives pour + 0,094 M€
- Les loyers de la rue A. Gault pour + 0,076 M€
- Les refacturations des services communs et mise à disposition des services pour + 0,079 M€
- Des dépenses moins importantes pour – 0,261 M€ relatives aux fouilles du Service Archéologique Municipal d'Orléans

L'évolution des autres charges de gestion courante à périmètre constant (+ 0,2 M€) s'explique principalement par la subvention versée à la SASP Orléans Foot pour 0,200 M€.

A noter également, la ville d'Orléans augmente le versement de la subvention au CCAS de 0,180 M€ pour 2024.

Les subventions de fonctionnement (16,2 M€) attribuées aux partenaires de la Mairie d'Orléans (associations, sociétés sportives...) concernent essentiellement :

- Le Centre Communal d'Action Sociale : 5,170 M€ avec une hausse de 0,180 M€ par rapport au budget primitif 2023 à périmètre constant ;
- Les structures du Théâtre d'Orléans : 2,668 M€ ;
- L'Antirouille (Astrolabe) et Polysonik : 0,595 M€ ;
- La DSP complexe du Baron : 0,412 M€ ;
- L'USO Judo : 0,337 M€ ;
- La SMO Gym : 0,225 M€ ;
- L'ESCALE : 0,215 M€
- La SASP USO Foot : 0,200 M€ ;
- Le Rugby Club Orléanais : 0,155 M€ ;
- L'association Etudiants club Orléans Volleyball : 0,150 M€ ;
- Le cercle d'escrime : 0,110 M€ ;
- L'association Orléans Basket (club amateur) : 0,110 M€.

En 2024, le montant des subventions d'équilibre versés aux budgets annexes s'élèvent à 3,155 M€ avec 2,923 M€ pour le budget annexe Animation sociale suite à la reprise en régie d'Anim' Orléans et 0,232 M€ pour le budget annexe des activités spécifiques.

3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

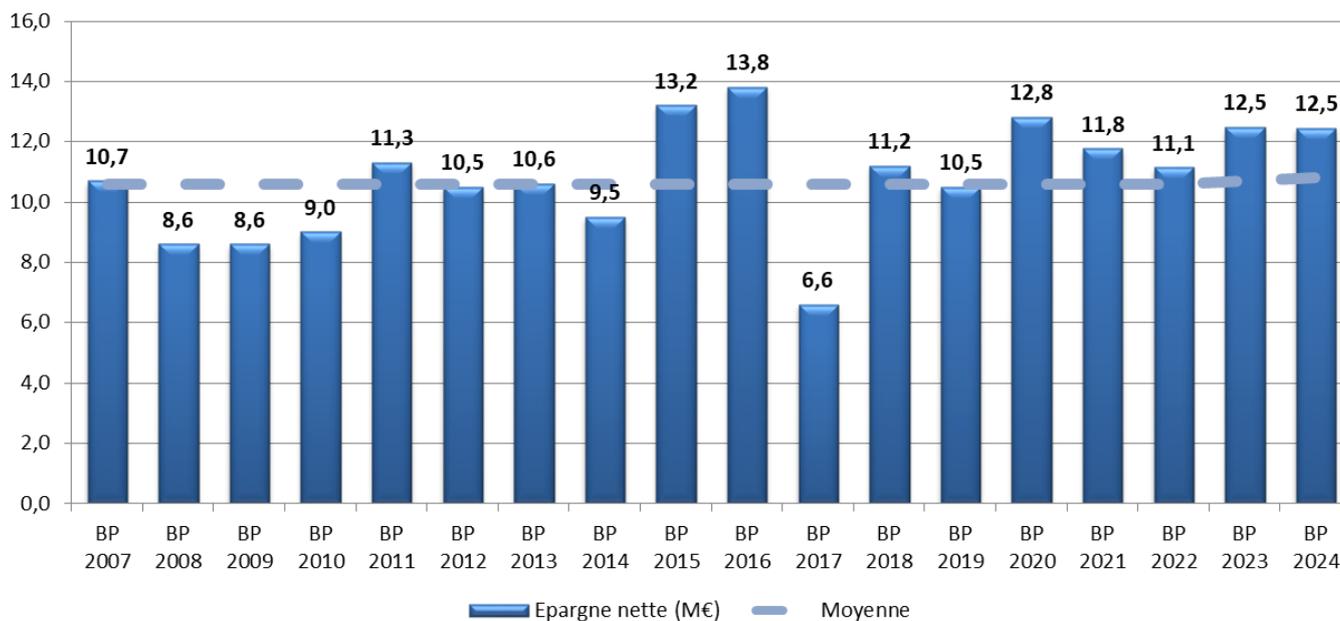
Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, est proposé à 0,9 M€ pour 2024, en diminution de 0,3 M€ par rapport au budget 2023.

II. L'autofinancement

Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	BP 2024
Recettes de gestion courantes (1)	179,0 M€	183,0 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	149,7 M€	155,2 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	29,3 M€	27,7 M€
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,002 M€	0,002 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (6)	2,5 M€	2,6 M€
Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)	26,7 M€	25,0 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,0 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	23,1 M€	22,0 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)	10,6 M€	9,6 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	12,5 M€	12,5 M€

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 25 M€ et à 22 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 12,5 M€ en stabilité par rapport à 2023.



III. Le remboursement de la dette et la capacité de désendettement

L'encours de dette estimé fin 2023 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2023 à 12,4 M€. L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2023 autour de 67,6 M€.

Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 80 M€ fin 2023.

Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2024 :

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2024 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2024, les crédits inscrits (12,2 M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale au 31 décembre 2023.

Fin 2024, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 90 M€ pour une capacité de désendettement d'environ 3,5 ans.

IV. La section d'investissement

A) L'équilibre global de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2023	BUDGET primitif 2024
Dépenses d'équipement (hors PPP)	34,9 M€	54,8 M€
Avances sur marchés	0,5 M€	0,0 M€
attribution de compensation d'investissement	3,6 M€	3,0 M€
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	10,6 M€	9,6 M€
Autres dépenses (op cpte tiers...)	2,9 M€	3,9 M€
Total des dépenses réelles d'investissement	52,5 M€	71,3 M€
Total des dépenses d'ordre d'investissement	7,7 M€	8,6 M€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	60,2 M€	79,9 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2023	BUDGET primitif 2024
Subventions d'investissement	1,1 M€	1,7 M€
Avances sur marchés	0,5 M€	0,0 M€
Emprunts	17,1 M€	37,1 M€
FCTVA	3,7 M€	4,0 M€
Produits des cessions	0,3 M€	0,3 M€
Autres recettes (op cpte tiers...)	3,1 M€	3,1 M€
Total des recettes réelles d'investissement	25,8 M€	46,3 M€
Total des recettes d'ordre d'investissement	34,4 M€	33,6 M€
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	60,2 M€	79,9 M€

B) Effort d'investissement

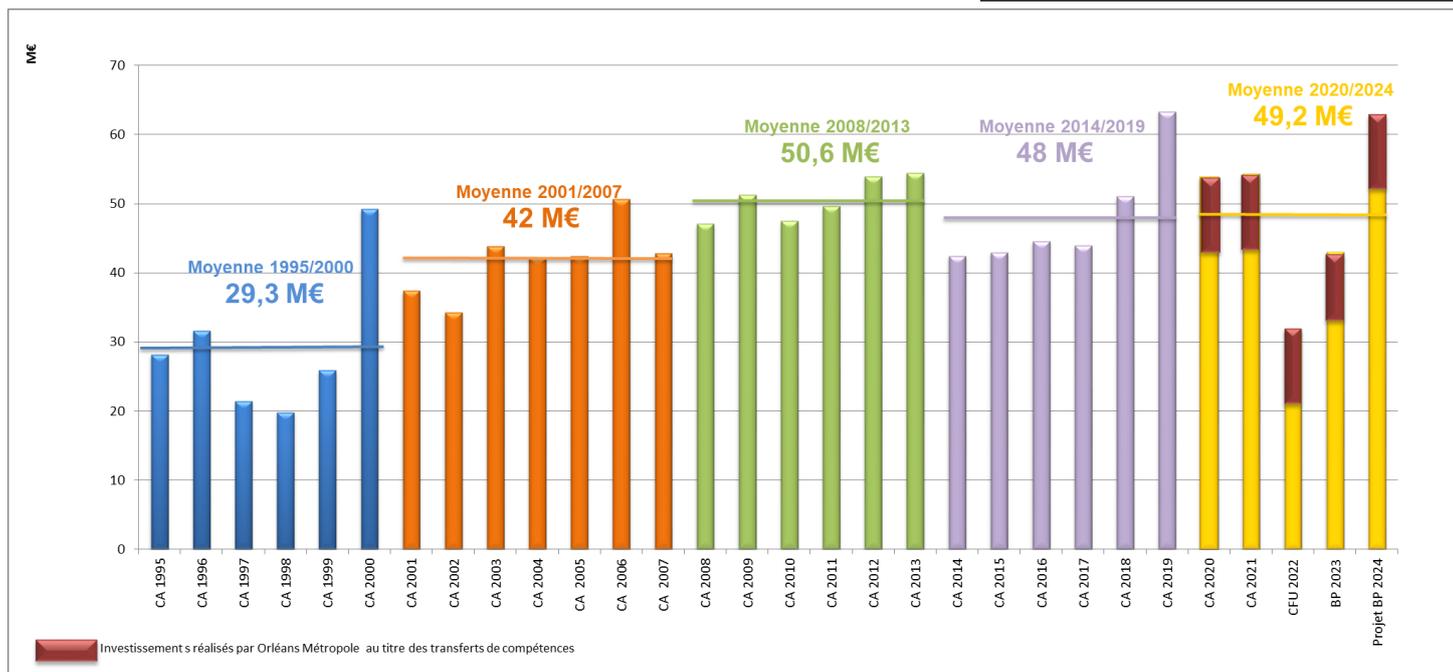
Un effort d'investissement de 55,6 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ réalisés par Orléans Métropole incluant 2,8 M€ de fonds de concours versés par la ville.

A noter : Le mode de gestion budgétaire de la section d'investissement évolue en 2024. Les investissements seront désormais gérés en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP). Cela signifie que seuls sont inscrits au budget les décaissements prévus pour les opérations et projets déjà démarrés ou qui démarreront en 2024 (CP). Les engagements seront quant à eux gérés sur les AP qui feront l'objet d'une délibération distincte à l'appui du budget. Les reports existants sont ainsi transformés en engagements sur AP.

En 2024, l'effort d'investissement sera de 55,6 M€ (y compris PPP pour 0,8 M€) au titre des compétences communales et 10 M€ réalisés par Orléans Métropole incluant 2,8 M€ de fonds de concours versés par la ville

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

En 2024, les dépenses d'équipement de la Ville sont proposées à 55,6 M€ (y compris PPP pour 0,8 M€ et fonds de concours voiries pour 2,8 M€). A cela s'ajoutent 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public financés à hauteur de 2,8 M€ par la Ville d'Orléans via fonds de concours afin de respecter les modalités prévues par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).



Ces crédits de paiement, à hauteur de 55,6 M€ intègrent 6,5 M€ au titre d'une acquisition foncière au sein des Halles Châtelet (Galeries Lafayette Hommes) dans l'attente de la confirmation de la date de signature de l'acte (fin 2023 ou début 2024).

La politique d'investissement reste volontariste dans la durée grâce au maintien de l'autofinancement et des ressources propres affectées à l'investissement (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs).

Les principaux projets d'investissement sont présentés en annexe du présent rapport.

C) Attribution de compensation d'investissement

L'attribution de compensation d'investissement s'établit à 3,009 M€ en baisse de 0,594 M€ suite au transfert de compétences (Musées, Parc Floral et Complexe du Baron). La Commission Locale d'évaluation des charges transférées se réunira début 2024 pour fixer définitivement le montant des attributions de compensation issues de ce transfert de compétences.

D) Les recettes d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

1) Les subventions reçues

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement.

Elles sont attendues à hauteur de 0,275 M€ et concernent principalement la ZAC des halles 2 (0,1 M€).

2) Les amendes de police

Depuis 2018, le produit des amendes de police est perçu par Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole.

Seuls 1,384 M€ restent inscrits au budget de la mairie au titre du forfait post stationnement (FPS), recouvré par la Mairie et reversé à Orléans Métropole pour le financement de la compétence mobilité. Orléans Métropole, rembourse en sens inverse les frais de gestion et de personnel induits par le recouvrement du FPS.

3) Les recettes de cessions

La Ville d'Orléans possède de nombreux équipements mis à disposition des Orléanais, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement significatifs.

Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, la mairie veille à maintenir durablement en bon état son patrimoine et procède parallèlement à la cession des actifs non stratégiques du domaine privé de la Ville.

Un plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année.

Pour 2024, les recettes de cessions sont évaluées à environ 0,3 M€.

Biens	Cessions
E.TASTY - CIGARETTES ELECTRONIQUES	0,330 M€
CHAMP DE L'ECHO - CH463	0,010 M€
VEHICULES DIVERS	0,005 M€
TOTAL	0,345 M€

4) Les recettes d'investissement récurrentes

Au titre des recettes d'investissement récurrentes, le budget 2024 comprend :

- le Fonds de Compensation de la TVA (4 M€),
- la taxe d'aménagement locale d'urbanisme (0,650 M€).

5) L'emprunt d'équilibre

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour 37,1 M€.

Fin 2024, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 90 M€ pour une capacité de désendettement inférieur à 4 ans.

PARTIE VI : EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS ANNEXES

A) Budget annexe des activités spécifiques

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,771 M€, regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,232 M€ (équilibre du magazine municipal).

B) Budget annexe animation sociale

Le conseil municipal a approuvé par délibération du 13 mars 2023, la reprise en régie des activités des centres sociaux et des accueils de loisirs sans hébergement de proximité auparavant gérées par l'association Anim'Orléans.

Le budget est composé de 12 centres sociaux d'animation qui met en œuvre des actions d'animation urbaine et participe à la mise en place d'une politique d'insertion dans les quartiers.

Ce budget s'équilibre en recettes et dépenses à 4,859 M€.

Budget 2024 – Rapport de présentation

Les recettes de fonctionnement du budget 2024 s'élèvent à 4,799 M€ et comprennent :

- La subvention d'équilibre du budget principal : 2,923 M€ ;
- les recettes de CAF avec la Prestation de Service Ordinaire (PSO) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) : 1,468 M€ ;
- la participation des familles : 0,320 M€ ;
- des subventions : 0,075 M€ ;
- des loyers : 0,014 M€.

Les dépenses de fonctionnement du budget 2024 sont proposés à hauteur de 4,784 M€ et se composent :

- de la de masse salariale : 3,696 M€ ;
- de charges à caractère général : 1,081 M€ ;
- d'une contribution pour la SACEM : 0,007 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,030 M€ et concernent de l'investissement courant financées par une subvention d'équipement versée par le budget principal (0,030 M€).

ANNEXE : PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS (CP) PREVUS EN 2024, PAR POLITIQUE PUBLIQUE :

Libellé opération	Montant
REQUALIFICATION SECTEUR HALLES CHATELET	9,967 M€
CENTRE COMMERCIAL MADELEINE RIVE LOIRE	0,900 M€
HALLES CHATELET PROVISOIRES	0,500 M€
PREEMPTION - RUE DES CARMES 5	0,200 M€
ACTIONS COMMERCE	0,120 M€
REAMENAGEMENT DES MARCHES	0,052 M€
COMMERCE	11,74 M€

Libellé opération	Montant
PROGRAMME RENOVATION THERMIQUE ECOLE ELEMENTAIRE CHATELET	1,900 M€
DELAISSE CENTRE D'INNOVATION	1,300 M€
ACCESSIBILITE DES HANDICAPES BATIMENTS PUBLICS	0,784 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES 1ER DEGRE	0,740 M€
AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLE	0,650 M€
PPP ECOLE DAUPHINE CHARDON	0,537 M€
MISE EN CONFORMITE SSI GROUPE SCOLAIRE DUCERCEAU	0,400 M€
AMENAGEMENT CLASSES ECOLES	0,300 M€
PETITE ENFANCE - INVESTISSEMENTS COURANTS	0,232 M€
PROGRAMME RENOVATION THERMIQUE - ECOLE ELEMENTAIRE JEAN ZAY	0,150 M€
RUES GROUPE SCOLAIRES	0,150 M€
PLAN DEFIBRILATEURS	0,110 M€
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,100 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	0,098 M€
EDU- RENOVATION ECOLE CHARLES PENSEE	0,090 M€
ECOLE GUERNAZELLES - MENUISERIE	0,090 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE JEUX	0,080 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE	0,080 M€
RELAIS ORLEANAIS	0,050 M€
DIVERS EDUCATION - FAMILLE - SANTE - SOLIDARITE	0,261 M€
EDUCATION - FAMILLE - SANTE - SOLIDARITE	8,10 M€

Libellé opération	Montant
FONDS DE CONCOURS VOIRIES VERSES A ORLEANS METROPOLE	2,754 M€
RUE COURTENAY ET JARDIN EVECHE - ORLEANS	0,938 M€
RUE SAINT MARCEAU - ORLEANS	0,253 M€
RUE DU CHATEAU GAILLARD - ORLEANS	0,250 M€
RUE DES HAUTS CHAMPS - ORLEANS	0,288 M€
RUE DES VILLAS ET CHATEAUDUN - ORLEANS	0,104 M€
RUE CHARLES LE CHAUVE - ORLEANS	0,464 M€
RUE TUDELLE LIEVRE D'OR - ORLEANS	0,459 M€
STATIONNEMENT SUR VOIRIE	2,100 M€
RUE COURTENAY ET JARDIN EVECHE - ORLEANS	0,450 M€
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,354 M€
JARDINS OUVRIERS FAMILIAUX	0,320 M€
ACTION PROXIMITE BUDGET PARTICIPATIF	0,250 M€
VOIRIE - RUE VAPEREAU - ORLEANS	0,240 M€
ESPACE PUBLIC - AIRES DE JEUX - ENTRETIEN	0,220 M€
ESPACES VERTS - EQUIPEMENTS MATERIELS	0,175 M€
PARC DU SANITAS	0,150 M€
CENTRE DE PRODUCTION	0,125 M€
HABILLAGE VEGETAL TETE NORD PONT THINAT	0,120 M€
VEGETALISATION DE MICRO SITES	0,120 M€
ARBRES VILLE D'ORLEANS	0,100 M€
FLEURISSEMENT	0,095 M€
ARROSAGE	0,065 M€
TRAVAUX MAIRIE QUARTIER EST	0,050 M€
DIVERS ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	0,197 M€
ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	7,89 M€

Libellé opération	Montant
NOTRE DAME DE RECOUVRANCE	1,250 M€
SMAC - ETUDES	0,905 M€
RESTRUCTURATION ET EXTENSION CONSERVATOIRE	0,870 M€
TRAVAUX REAMENAGEMENT MBA	0,500 M€
GROSSES REPARATIONS - MONUMENTS HISTORIQUES	0,445 M€
GROSSES REPARATIONS - DIVERS BATIMENTS CULTURELS	0,400 M€
CTO - TRAVAUX SAUVEGARDE CONSERVATOIRE S CHAPITRE	0,350 M€
CENTRE CHARLES PEGUY RESTAURATION MH ET AMENAGEMENT	0,280 M€
MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUES	0,245 M€
RESTRUCTUR BEFFROI ET SALOIRE CRENEAU	0,230 M€
MUSEE BEAUX ARTS - EQUIPEMENT- AMENAGEMENT	0,153 M€
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPEMENT	0,151 M€
PARC PASTEUR - ŒUVRE JEAN ZAY	0,150 M€
BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES PHASE 2	0,127 M€
EQUIPEMENT THEATRE GERARD PHILIPPE	0,119 M€
ENVELOPPE TRAVAUX EXCEPTIONNELS	0,114 M€
ENRICHISSEMENT COLLECTIONS DU MUSEE	0,100 M€
FETES DE JEANNE D ARC 20XX	0,093 M€
EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	0,090 M€
CONSERVATOIRE	0,088 M€
MEDIATHEQUE	0,084 M€
ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS	0,080 M€
BILLETTERIES DIVERS SITES CULTURELS	0,076 M€
RESTAURATION EGLISE SAINT EUVERTE	0,075 M€
MOBE - INVESTISSEMENT COURANT	0,060 M€
CARRE ST VINCENT - RENOUVELLEMENT MATERIEL ET MOBILIER	0,055 M€
RESTRUCTURATION MUSEUM	0,055 M€
GROSSES REPARATIONS - DIVERS ORGUES	0,050 M€
DIVERS CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	0,356 M€
CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	7,55 M€

Libellé opération	Montant
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	1,760 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	1,505 M€
CARNET SANTE BATIMENTS	0,750 M€
RENOVATIONS ET MISE EN CONFORMITE LOCAUX - RH	0,305 M€
RENOUVELLEMENT - DISPOSITIF ELECTRIQUE	0,250 M€
CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3	0,250 M€
TRAVAUX ECONOMIES ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIMATISATION	0,250 M€
REHABILITATION COLLEGE J. ROSTAND NECOTIN CHATELET	0,240 M€
POSTES DE TRAVAIL	0,232 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,195 M€
GRAND CIMETIERE ORLEANS	0,165 M€
STATUE HOMMAGE A CHARLES DE GAULLE	0,142 M€
MPA - TRAVAUX MAIRIE NORD MERMOZ	0,120 M€
REFECTION LOCAUX ASSOCIATIFS	0,100 M€
RENOVATION DES ASCENSEURS	0,100 M€
AMENAGEMENT BATIMENTS COMMUNAUX HYGIENE SECURITE	0,097 M€
RENOVATION SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	0,085 M€
AMENAGEMENT CIMETIERES	0,080 M€
NUM - VILLE INTELLIGENTE	0,080 M€
RESEAU DE FIBRES OPTIQUES	0,055 M€
EQUIPEMENT BUREAUX SERVICES ADMINISTRATIFS	0,054 M€
RESEAU ETHERNET - TELECOM PATRIMOINE	0,050 M€
RELOGEMENT CONSERVATOIRE	0,050 M€
DIVERS - MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX	0,428 M€
MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX	7,34 M€

Libellé opération	Montant
GROSSES REPARATIONS - BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	1,260 M€
TERRAIN SYNTHETIQUE STADE CONCYR/JANCOU	1,200 M€
SALLE D ESCRIME CHRISTIAN D'ORIOLA	0,500 M€
TERRAINS DE SPORTS DE PROXIMITE	0,350 M€
PPP ECOLE DAUPHINE CHARDON	0,281 M€
REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENTS	0,275 M€
PARC DES SPORTS DES MONTEES	0,260 M€
STADE OMNISPORTS - TERRAIN D'ENTRAINEMENT	0,257 M€
EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS	0,229 M€
SITE DU BELNEUF	0,200 M€
PALAIS DES SPORTS SECURITE INTERIEURE	0,150 M€
REMISE EN ETAT ESPACES EXTERIEURS DES INSTALLATIONS	0,100 M€
HIPPODROME ILE ARRAULT	0,060 M€
EQUIPEMENTS SPORTS CONTROLE ACCES	0,050 M€
SINISTRE STADE DES MONTEES	0,050 M€
DIVERS - SPORTS - JEUNESSE	0,075 M€
SPORTS - JEUNESSE	5,30 M€

Libellé opération	Montant
CARMES MADELEINE ZAC	1,840 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	0,900 M€
BOURGOGNE EST	0,400 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,337 M€
RESERVES FONCIERES BATI - ACQUISITIONS AMIABLES	0,250 M€
RESERVES FONCIERES BATI - ACQUISITION PAR - PREEMPTION	0,250 M€
DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN	0,150 M€
ARCHEOLOGIE	0,114 M€
DIVERS AMENAGEMENT	0,126 M€
AMENAGEMENT DU SITE BEL AIR	0,060 M€
PARTICIPATION AUX RESEAUX EDF	0,030 M€
PARC DE L'ETUVEE	0,015 M€
ZAC DES HALLES 1	0,011 M€
PROJET CENTRE VILLE	0,010 M€
AMENAGEMENT URBAIN	4,37 M€

Libellé opération	Montant
PERIL BOURGOGNE - SINISTRE 19 ET 21 RUE DE BOURGOGNE ET RUE DES 4 FILS AYMON	0,995 M€
RIS - CARRIERE FAUBOURG SAINT VINCENT	0,200 M€
ENV - CLIMAT AIR ENERGIE	0,200 M€
ETUDES GEOTECHNIQUES - CARRIERE	0,100 M€
BIODIVERISTE	0,030 M€
PLAN COMMUNAL DE SECOURS	0,030 M€
ENVIRONNEMENT	1,56 M€

Libellé opération	Montant
SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS	0,500 M€
RELOCALISATION POLICE	0,470 M€
VIDEO PROTECTION	0,225 M€
EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	0,204 M€
RENOUVELLEMENT RADIOTELEPHONE	0,011 M€
VEHICULES SECURITE TRANQUILITE	0,010 M€
SECURITE - TRANQUILLITE PUBLIQUE	1,42 M€

Libellé opération	Montant
PARC FLORAL - EQUIPEMENT DIVERS	0,132 M€
PARC FLORAL - RENOVATION JARDIN	0,090 M€
PARC FLORAL - RENOVATION VOIRIE	0,063 M€
PARC FLORAL - CREATION VOLIERE	0,048 M€
PARC FLORAL - EQUIPEMENT DE L'ANIMALERIE	0,040 M€
PARC FLORAL - STATION DE POMPAGE	0,036 M€
PARC FLORAL - RENOVATION PATRIMOINE BATI	0,031 M€
DIVERS - PARC FLORAL	0,074 M€
PARC FLORAL	0,51 M€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (YC PPP) - TOTAL GENERAL	55,8 M€

Budget 2024 : les principaux investissements par quartier

